

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
M. LAURENT PILOTTO, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION
DE GAZ NATUREL À SAGUENAY**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 10

Séance tenue le 2 novembre 2020 à 13 h
Bureau d'audiences publiques en environnement
140, Grande Allée Est
Québec

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 2 NOVEMBRE 2020 | |
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
| PRÉSENTATION DES MÉMOIRES | |
| M. JACQUES TÉTREAU (DM1001)..... | 2 |
| M. CHRISTIAN JACQUES (DM2163)..... | 9 |
| Mme ASHLEY TORRES, M. LOUIS COUILLARD (DM1682) | 14 |
| Mme LAURIE-JEANNE SAUVÉ CHEVALIER (DM2220)..... | 19 |
| M. ROMAIN CHESNAUX (DM2489, 2489.1)..... | 22 |
| Mme ASYA MALINOVA (DM2399) | 30 |
| M. PIERRE DOSTIE (DM1512)..... | 35 |
| ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY (DM1125) | |
| M. Marco Bondu | 41 |
| SUSPENSION ET REPRISE | |
| LOCAL 271 DE LA FRATERNITÉ | |
| INTERNATIONALE DES CHAUDRONNIERS (DM1496) | |
| M. Bruno Guillemette | 47 |
| GROUPE GILBERT (DM 2196) | |
| M. Vassilis Fasfalis, Mme Valérie Gilbert..... | 52 |
| PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC (DM875) | |
| M. André Valiquette | 58 |
| NATURE QUÉBEC (DM2420) | |
| Mme Alice-Anne Simard | 63 |
| Mme CHARLOTTE BIDWELL (DM2003)..... | 69 |
| M. GILBERT TALBOT (DM376)..... | 74 |
| COLLECTIF SCIENTIFIQUE SUR LA QUESTION DU GAZ DE SCHISTE | |
| ET LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES AU QUÉBEC (DM2238, 2238.1) | |
| Mme Marie Saint-Arnaud | 80 |
| CITOYENS AU COURANT (DM999) | |
| M. Charles St-Pierre..... | 89 |
| SOCIÉTÉ GNL À GRANDE-ANSE (DM2159, 2159.1) | |
| M. André Tremblay | 93 |

SÉANCE AJOURNÉE AU 2 NOVEMBRE 2020 À 19 H

Traduction effectuée par SLRR Cabinet de traduction.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue à cette séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay par GNL Québec incorporée*.

10

Mon nom est Denis Bergeron, j'agis à titre de président de cette commission et je suis appuyé dans mon travail par mon collègue, monsieur Laurent Pilotto, commissaire.

15

D'abord, quelques rappels importants. Tous les propos de cette deuxième partie sont enregistrés et les transcriptions seront accessibles dans une semaine environ sur le site Web du BAPE.

20

Également, nous vous soulignons que, tout comme l'initiateur du projet et les personnes ressources, vous avez la possibilité de rectifier les faits mentionnés dans un mémoire de participant ou dans sa présentation.

25

Je vous rappelle qu'une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durées ou de tout autres données ou événements précis.

30

Je vous rappelle également que la rectification ne doit pas servir à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion afin d'éviter tout débat. Les rectifications pourront se faire par écrit jusqu'au 13 novembre, soit une semaine après la fin de la deuxième partie.

35

Nous avons plusieurs présentations qui sont à l'horaire de cette séance. Je vous rappelle que le temps alloué pour votre témoignage est de 10 minutes. Il est important pour nous de respecter l'horaire et d'être équitable envers tous les participants.

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Jacques Tétreault à venir nous présenter son opinion sur le projet.

40

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. JACQUES TÉTREault (DM1001)

45

M. JACQUES TÉTREault :

Oui, bonjour, est-ce que vous m'entendez?

50

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Tétreault, nous vous entendons très bien. Alors, la parole est à vous. Nous vous écoutons.

55

M. JACQUES TÉTREault :

Merci beaucoup. Alors, je me présente, mon nom est Jacques Tétreault, je suis un citoyen engagé dans la société depuis plus de 50 ans.

60

Je suis d'abord et avant tout un père de famille ainsi qu'un grand-père de quatre petits-enfants. Mes motivations profondes d'engagement social partent de là. Dans ma vie j'ai exercé plusieurs métiers, ce qui m'a donné l'occasion de voir plusieurs facettes de notre société.

65

Vous devez sans doute savoir que notre pensée actuelle est fonction de nos expériences antérieures dans nos vies. Si vous avez passé, par exemple, toute votre vie dans le secteur de l'industrie lourde et que vos lectures, sorties corporatives et sociales ont toujours tournées autour de vos activités professionnelles, votre pensée en sera certainement teintée. Ce qui ne veut pas dire que c'est un absolu, il y a toujours des exceptions, mais je dirais plus une norme avérée.

70

À divers niveaux, je me suis investi en environnement. En tant qu'agriculteur biologique, j'ai participé à nourrir ma famille et mes compatriotes. J'ai été un acteur clé, président fondateur, de la mise en place de la Fédération d'agriculture biologique du Québec ainsi que de la certification Québec-vrai pour les produits biologiques.

75

J'ai exercé mon devoir citoyen dans la lutte au développement des hydrocarbures au Québec à titre de porte-parole du Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec pendant trois années. J'ai présenté plus de 160 conférences portant sur l'industrie des gaz de schiste partout sur le territoire du Québec.

80 J'ai participé activement à la mise en place du Front commun pour la transition énergétique du Québec pendant deux années en tant que membre du premier comité de coordination.

85 Je suis conscient des efforts de la société civile pour amorcer et amplifier les mouvements de transition énergétique, sociale et économique juste et équitable face aux changements climatiques actuels.

Je suis informé des rapports du GIEC. Je ne suis pas un expert, mais je suis informé.

90 Je suis confiant en l'avenir.

Je suis par contre médusé d'être encore obligé de consacrer des heures et des heures à écrire des mémoires et des articles afin de contrer ce qui devrait *de facto* être interdit : Le développement de la filière des hydrocarbures sous quelque forme que ce soit au Québec.

95 Ma présentation aujourd'hui va parler de la notion de développement durable. Je sais qu'il y en a plusieurs qui vous en ont parlé, mais je vais quand même en rajouter un peu.

100 D'abord, un rappel historique. La loi a été adoptée le 13 avril 2006, ça fait maintenant plus de 14 ans, par un vote unanime à l'Assemblée nationale 96 pour, 0 contre et 0 abstention. Monsieur Jean Charest était premier ministre du Québec à l'époque et monsieur Claude Bécharde alors à la tête du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs. On ne peut pas dire ici que ce gouvernement était pro environnement en particulier, mais il a quand même fait voter cette loi.

105 Mon avis est qu'il ne l'a jamais fait respecter par la suite. Je vous explique, pour de très nombreux projets, on n'a pas suivi les principes. Par exemple, à l'article deux de cette loi, on y lit :

« Dans le cadre des mesures proposées, le Développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

110 Développement durable, s'entend d'un développement qui répond aux besoins présents. Quel est donc notre besoin présent dans le projet GNL Saguenay?

115 Selon le promoteur, donner de l'emploi dans l'emploi dans la région, favoriser le développement économique, et cetera. Plusieurs experts sont venus ici pour vous démontrer le contraire.

120 Le Québec n'a nullement besoin de tout ce gaz. Nous avons la chance d'avoir misé sur le développement hydroélectrique au siècle dernier et nous en sommes, encore aujourd'hui, très fiers. Nous avons des réserves énergétiques pour de nombreuses années. Tellement que l'industrie gazière veut les utiliser pour verdir leur gaz polluant.

125 L'autre partie de la phrase :

« Qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

130 Évidemment, à moins que l'on soit climato-septique et que l'on fasse fi des générations qui vont nous suivre, nous savons que le développement des gaz issus de la fracturation de l'Ouest canadien est très nocif pour l'avenir de la planète. Beaucoup d'études le prouvent et plusieurs sont encore une fois venus vous en faire état ici.

135 Les trois sphères du principe du développement durable doivent s'appliquer et non pas demeurer des concepts abstraits pour que des politiciens se gargarisent avec ces derniers. Il y en a 16 principes qui sous-tendent la loi, je ne vais pas toutes les lire, je vais en prendre seulement la moitié et vous démontrer le non-sens de ce projet.

140 Le premier principe, santé et qualité de vie :

« Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature. »

145 Le projet Énergie Saguenay va à l'encontre de ce premier principe selon moi. On repassera pour l'harmonie avec la nature lorsqu'on sait que les méthaniers passeront plus de 400 fois par année dans le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, alors que l'on sait aussi que cette portion du Saguenay abrite les derniers troupeaux de bélugas du Saint-Laurent et leur aire d'alimentation.

150 On aura beau nous prédire la construction de super bateaux hyper silencieux, fonctionnant à l'électricité, avec toutes les sécurités possibles pour contrer tous les accidents, il n'en demeurera pas moins que ces nombreux passages auront l'effet d'un autobus de personnes qui viennent piger silencieusement dans votre frigo deux fois par jour.

155

160 Vous pouvez toujours objecter que les bélugas ou les nombreuses baleines qui vivent dans cette région ne sont pas des personnes, mais à mon point de vue, tout être vivant possède ces droits.

Le quatrième principe, efficacité économique :

165 « *L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorables au progrès social et respectueuse de l'environnement.* »

170 Je ne crois plus aux promesses de prospérité économique favorable au progrès social dans ces mégas projets qui divisent profondément la société. Là où une harmonie règne, ces projets viennent inévitablement introduire des querelles fondées sur des divergences d'opinions basées sur de la désinformation.

175 Faire miroiter des milliers d'emplois à gros salaire pour la population locale alors que les promoteurs savent très bien que l'expertise pour mener à bien ces projets vient de l'extérieur de la région, me révolte. Encore plus lorsqu'on entend la représentante de la compagnie affirmer que l'on priorisera l'embauche de femmes, d'autochtones et d'exclus dans ces métiers payants.

180 Mais quels sont les promoteurs? Des gens d'ici? Ou plutôt des investisseurs étrangers qui se feront un devoir de tout tenter afin ne pas laisser un seul dollar en impôt localement en prétextant la rentabilité pour leurs actionnaires. Si par hasard certains investisseurs sont de notre pays, ils se prévaudront de la nonchalance de nos gouvernements à contrer les paradis fiscaux.

On repassera pour l'efficacité économique.

185 Le point huit, j'en saute plusieurs, partenariat et coopération intergouvernementale :

« *Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnementaux, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.* »

190 La dernière phrase me semble avoir été occultée de ces audiences lorsqu'on a donné un mandat tronqué au BAPE en ne tenant pas compte des gaz à effet de serre émis en amont et en aval du projet.

195

200 Le respect des territoires traversés par un éventuel pipeline, le saccage des territoires où l'extraction de ce gaz se fait et la négation des problèmes environnementaux susceptibles de se produire à toutes les étapes du projet en sont des exemples qui me semblent éloquentes.

Le principe numéro neuf de prévention :

205 « *En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.* »

Alors, allons-y à la source, rejetons le projet, car on est certain qu'il va contribuer à l'augmentation substantielle de nos émissions globales.

210 Le principe de précaution :

« *Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.* »

215 Mais, qu'en est-il maintenant si cette mesure est bonne et respectée? Qu'est-ce qui en arrive lorsque les dommages sont déjà avérés et qu'en plus, la science le confirme?

Le onzième principe, protection du patrimoine culturel :

220 « *Les concepts de rareté et de fragilité qui caractérisent la région du Saguenay ainsi que sa faune et sa flore exceptionnelles sont en péril avec ce projet.* »

225 « *Cela est frappant quand on connaît un tant soit peu l'écologie. La possibilité de nuire aux mammifères marins de la région est en soi une atteinte au patrimoine culturel de la région.* »

Le point 12, préservation de la biodiversité.

230 Bien que le projet tel que saucissonné ne porte pas atteinte directement à la biodiversité locale, nous savons tous que l'ensemble de l'œuvre le fera. De façon directe en augmentant les émissions de GES qui accélèrent le réchauffement des eaux qui abritent des faunes et habitats sensibles qui disparaîtront inévitablement.

Les émissions annuelles de gaz à effet de serre liées au projet atteindront plus de sept millions de tonnes. Sept millions de tonnes, ça équivaut à annuler en une seule année l'essentiel

235 des réductions d'émissions des Québécois depuis 30 ans, depuis 1990. C'est quand même quelque chose.

Le respect de la capacité de support des écosystèmes, un autre principe :

240 « *Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.* »

Plusieurs études démontrent que des projets - tel celui qui nous occupe - auront indéniablement des effets sur la pérennité de nos écosystèmes marins.

245 À elle seule la situation plus que précaire de la baleine noire est préoccupante. Entendre que les navires respecteront les limites de vitesse décrétées est une illusion.

250 Actuellement, il est possible à quiconque de vérifier en situation réelle la vitesse des navires qui sillonnent nos eaux territoriales et de constater que plusieurs navires sont hors-la-loi. Comme aucune contravention n'est émise aux armateurs, il est fort douteux de penser que nos gros méthaniers feront mieux que tous les autres navires océaniques.

255 Je peux témoigner personnellement de vitesses excessives sur le Saint-Laurent de nos gros navires en période de restriction de vitesse. Je suis propriétaire d'une demeure à Deschaillons sur Saint-Laurent et que dire que les bateaux respectent les limites de vitesse est une hérésie.

Le principe du pollueur payeur, on va le sauter parce que ça me semble évident.

260 L'internalisation des coûts, qui est le seizième :

265 « *La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.* »

Le mandat même du présent BAPE ne respecte pas cet énoncé qui doit-on le répéter fait partie intégrante d'une loi. Le ministre de l'Environnement en donnant le mandat à ces audiences est en défaut par rapport à une loi, c'est peu dire. Exclure les dégâts créés en amont du projet contredit ce principe.

270 En conclusion, ...

275 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît ...

280 **M. JACQUES TÉTREULT :**

... je ne disserterais pas davantage sur le sujet. Un paragraphe, Monsieur le président. J'espère que vous avez saisi l'essence de mon message. Pour moi ainsi que pour toute ma famille avec qui j'ai discuté, il ne saurait être question d'acceptabilité sociale pour ce projet qui n'aurait jamais dû franchir le mur de la *Loi sur le développement durable*.

285 Je réitère aussi mes frustrations de devoir consacrer tout ce temps, mon énergie, mes connaissances et mon imagination sur un tel sujet au lieu de les mettre au service de la transition sociale et énergétique que nous devons impérieusement mettre de l'avant pour les générations futures.

290 Merci.

LE PRÉSIDENT :

295 Merci, Monsieur Tétreault, de votre présentation.

M. LAURENT PILOTTO, commissaire :

300 Merci. C'est très clair.

LE PRÉSIDENT :

305 Alors, merci d'avoir contribué à nos travaux, Monsieur Tétreault. Je vous remercie, bonne fin de journée.

M. JACQUES TÉTREULT :

C'est un grand plaisir.

310 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

315 **M. JACQUES TÉTREault :**

Vous aussi.

320 **M. CHRISTIAN JACQUES (DM2163)**

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant monsieur Christian Jacques s'il vous plaît.

325 **M. CHRISTIAN JACQUES :**

Oui, bonjour, est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

330 Oui, très bien. Alors, écoutez, la parole est à vous, la commission vous écoute.

M. CHRISTIAN JACQUES :

335 Parfait. Bonjour, Messieurs Bergeron et Pilotto. Je voudrais commencer aussi en saluant les travailleurs du BAPE qui facilitent grandement la participation des citoyens.

340 Mon nom est Christian Jacques et je me prononce aujourd'hui en tant que citoyen. J'ai déjà transmis mon mémoire écrit à la commission, mais aujourd'hui je voulais profiter de l'occasion pour exprimer en direct mon total désaccord au projet de gaz naturel Saguenay et de toutes ses ramifications en amont et en aval.

345 Ma présentation se fera en quatre parties. La première partie c'est le contexte de crise climatique. Le deuxième c'est le gaz naturel et la fracturation. Troisième partie, les impacts sur les bélugas et la biodiversité. Et quatrième partie, les aspects économiques.

Premièrement, le contexte de crise climatique.

350 Le Québec est lié par des engagements environnementaux, et à l'échelle nationale et internationale, vous êtes déjà tous au courant de ça. Et la cible de réduction de 37% de ses gaz à effet de serre, sous le niveau de 1990, et ce, d'ici 2030. Il se déclare aussi lié à l'Accord de Paris.

355 Le Québec s'engage ainsi à limiter le réchauffement climatique d'un maximum de deux degrés Celsius par rapport à l'aire préindustrielle.

Au niveau fédéral, on a d'autres cibles de réduction. Elles sont assez timides, de 30% d'ici 2030 par rapport au niveau de 2005. Et ce qui signifie que les émissions devraient être réduites à 513 millions de tonnes en 2030 alors qu'elles atteignaient 716 en 2017.

360 Et les rapports canadiens indiquent qu'on s'enlign pour manquer ces objectifs-là. Et le Réseau Action Climat, qui regroupe plusieurs groupes écologistes du pays, réclame plutôt une réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada d'au moins 60% en 2030 et non un petit 30% qui n'est même pas en voie d'être atteint.

365 Le Québec et le Canada n'ont donc aucune marge de manœuvre dans ce domaine. Nous sommes déjà en voie de rater ces objectifs qui sont considérés timides. J'invite les commissaires à faire l'exercice de tenir compte des émissions de GES de ces projets de façon réaliste sans se mettre la tête dans le sable. L'exploitation du gaz naturel, son transport et sa combustion génèrent de fortes émissions de GES qu'il faut absolument comptabiliser.

370 Mon deuxième point, c'est le gaz naturel.

375 On prétend faussement que le gaz naturel est une énergie de transition. Les émissions réelles de GES lors de son exploitation sont connues. Le gaz naturel est un combustible fossile composé à 95% de méthane, un gaz à potentiel de réchauffement planétaire 84 fois plus élevé que le CO₂ sur un horizon de 20 ans, et jusqu'à 34 fois sur un horizon de 100 ans.

380 Ce projet d'exploitation de gaz naturel non traditionnel sera basé sur l'exploitation d'un gaz issu de 80 à 85% de la fracturation. Pour l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, l'ACME, la fracturation hydraulique accroît les cas de leucémie, de maladies cardiaques, respiratoires et endocriniennes. L'ACME réclame d'ailleurs un moratoire sur la fracturation hydraulique, car cette technique menace le climat planétaire, la qualité de l'eau et de l'air ainsi que la santé humaine.

385 Le BAPE, sur les enjeux liés à l'exploitation du gaz de schiste tenu au Québec en 2014, avait soulevé plusieurs drapeaux rouges sur le sujet, en soulignant en plus la forte non-acceptabilité sociale par cette industrie.

390 Mon troisième point, la protection du béluga et de la biodiversité.

395 Les experts de Pêches et Océans Canada et du Groupe de recherche en éducation sur les mammifères marins, le GREMM, confirment qu'une augmentation du trafic maritime prévue dans les prochaines années dans le fjord du Saguenay serait incompatible avec le Plan de rétablissement du béluga du Saint-Laurent. On prévoit cinq fois plus de bruit marin, notamment à cause de 400 passages annuels de méthaniers de GNL.

400 Ajoutons la perte de biodiversité généralisée et accélérée d'une manière dangereuse depuis l'industrialisation contemporaine. Avec toutes ces activités industrielles, l'humain détruit son habitat qu'il partage avec les autres espèces de la terre de façon incontrôlée.

Le Fonds mondial pour la nature, WWF-Canada, disait cette année :

405 « *Les espèces canadiennes en péril dont la conservation suscite des préoccupations à l'échelle mondiale ont décliné de 42% en moyenne au Canada, entre 1970 et 2016.* »

Donc, en moins de 30 ans, 42% en moyenne.

410 Mon dernier point, les aspects économiques. L'aspect économique de ces projets est un autre enjeu majeur qui a lui tout seul, selon moi, devrait suffire à son rejet. Quelques points en rafale.

Premièrement, le coût en carbone.

415 Je ne sais pas jusqu'à quel point la commission a pris en compte les coûts des émissions de carbone qui devraient être compensées par un tel projet. Le projet demeure-t-il rentable en prenant compte du coût réel du carbone?

Un extrait du rapport du même BAPE de 2014 sur le gaz de schiste :

420 « *La commission d'enquête constate qu'en 2014, le coût social du carbone, tel qu'il a été estimé par l'Environmental Protection Agency, l'EPA, des États-Unis, était quatre fois supérieur au prix auquel se transige actuellement la tonne de carbone sur le marché du carbone québécois.* »

425 Autrement dit, le prix actuel du marché du carbone québécois ne couvrirait qu'environ 24% des externalités et des coûts sociaux totaux associés à la génération d'une tonne de carbone.

Je refuse que mes impôts contribuent à financer un tel projet destructeur. Il est à noter que, pour être concurrentiel, ce type d'industrie nécessite l'aide de l'état.

430

L'IRIS, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, a souligné deux exemples de projets semblables qui sont subventionnés aux États-Unis et au Canada.

435

Le premier, c'est le terminal Sabine Pass qui a bénéficié de 1,69 milliard de dollars américains sous forme de congé de taxe et de subventions et, dans l'Ouest canadien, on a le projet LNG Canada qui a bénéficié en 2018 d'un cadeau fiscal évalué à au moins 5,35 milliards de dollars de la part du gouvernement de la Colombie-Britannique. Et elle ne sera pas imposée sur ses revenus. En plus de cela, la taxe provinciale de vente sera annulée lors de la phase de la construction, sans compter la diminution de la taxe carbone.

440

C'est donc dire qu'Énergie Saguenay, afin d'exporter son gaz, serait en compétition directe avec ces terminaux fortement subventionnés.

445

Aussi, un autre point au niveau économique, la vaste majorité des investisseurs de GNL, de ces gazoducs, provient de l'extérieur du Québec puisque les promoteurs et promotrices sont américains et que le gaz proviendrait de l'Alberta.

450

Aussi, on a une fiche technique de l'IRIS qui a été sortie en novembre 2014 qui parle des investisseurs qui sont installés dans les paradis fiscaux. Et je ne suis pas le premier à en parler de ce point-là et ce qui fait en sorte que, si les commanditaires avaient été résidents canadiens, le taux d'imposition aurait été de 39,9%. Alors que là, on parle d'autour de 5% d'imposition parce que, dans le cas d'Énergie Saguenay, ce ne serait pas la société en commandite qui serait imposée, mais bien chacun des commanditaires individuellement qui eux sont établis dans les paradis fiscaux. Et ça, c'est une réalité que, on se met la tête dans le sable, faut en tenir compte.

455

Aussi, il y a de lourdes conséquences à prévoir sur l'industrie du tourisme. On parle de la municipalité de Tadoussac qui appuie la demande de moratoire sur le transport maritime. Il y a aussi les activités nautiques et touristiques de pêche blanche qui seraient affectées.

460

La commission a-t-elle en main tous les coûts non assumés par cette expérimentation privée? À ce que je comprends, les externalités reviendront encore sur le dos des contribuables.

465

On parle de puits abandonnés à entretenir, de rejets de méthane suite aux fuites, de dommages au territoire, au climat. Advenant aussi que l'entreprise ferme ses portes, qui auraient à assumer tous les coûts de restauration? Ça va être les contribuables.

En conclusion, je me suis beaucoup impliqué dans le dossier du défunt projet de pipeline Énergie Est dans les dernières années. En m'informant sur le présent dossier, j'ai le désagréable

470 sentiment d'être confronté de nouveau à une tentative désespérée d'une industrie moribonde de faire passer un autre projet mortifère.

475 Nous avons présentement un gouvernement provincial qui a du mal à voir plus loin que le court terme en manifestant son appui au projet avant même d'avoir tous les éléments en main et en mettant en suspend un projet d'aire marine protégée prévue dans la portion en amont du Saguenay. Ce gouvernement joue sur sa crédibilité.

480 Nous perdons présentement de précieuses ressources à débattre d'un projet destiné à être rejeté alors que nous devrions plutôt depuis longtemps être résolument tournés vers une nouvelle façon durable de concevoir notre utilisation de l'énergie, vers une nouvelle façon durable de mettre en lumière notre expertise et nos savoirs en matière d'énergie verte ici au Québec.

485 Donnons-nous le droit de voir notre avenir de façon positive et durable. Je vous fais confiance, Messieurs les commissaires, que vous saurez faire la part des choses et vous saurez appliquer du bon sens dans tout ce non-sens. Merci de penser aux générations futures qui auront à combler notre monstrueuse dette écologique.

Merci de votre attention.

490 **LE PRÉSIDENT :**

Alors merci, Monsieur Jacques, d'être venu partager votre opinion sur le projet.

LE COMMISSAIRE :

495 Merci.

M. CHRISTIAN JACQUES :

500 Merci.

LE COMMISSAIRE :

505 C'était très clair.

510 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de votre contribution à nos travaux. Nous vous souhaitons une bonne fin d'après-midi, Monsieur Jacques. Merci beaucoup.

515 **M. CHRISTIAN JACQUES :**

Merci et bonne journée.

LE PRÉSIDENT :

520 Bonne journée.

LE COMMISSAIRE :

525 Bonne journée.

**Mme ASHLEY TORRES ET
M. LOUIS COUILLARD (DM1682)**

530 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant Ashley Torres et Louis Couillard. Alors, Madame, Monsieur, bonjour.

535 **Mme ASHLEY TORRES :**

Bonjour, est-ce que vous nous entendez ?

LE PRÉSIDENT :

540 Oui, nous vous entendons. Alors, 10 minutes de présentation. La parole est à vous, la commission vous écoute.

545

Mme ASHLEY TORRES :

550 Parfait. Donc bonjour, je m'appelle Ashley Torres, je suis exécutante de l'Association étudiante d'Art et Science à l'Université Concordia. On fait partie de 48 assos étudiantes qui représentent 300 000 étudiants qui s'opposent au projet GNL.

555 Aujourd'hui, je viens vous présenter mon mémoire personnel avec mon conjoint Louis Couillard.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM1682)

Début de la phrase à la page 2 : « Il n'y a plus matière à débat ... »

560 **Fin de la phrase à la page 3 : « [...] simplement pas leur place au Québec. »**

565 Savez-vous ce qui m'inquiète ? C'est le refus de défendre la beauté du fjord et des espèces qui y habitent. Mais qu'est-ce qui m'inquiète le plus, Messieurs les Commissaires, c'est l'indifférence. L'indifférence face à la jeunesse et aux générations futures qui vont devoir vivre les conséquences de l'inaction climatique de la part de nos gouvernements.

570 Mais on nous dit de ne pas nous inquiéter, de ne pas s'en faire, parce que cette compagnie va protéger l'environnement en délocalisant ses émissions de GES et qu'elle protégera les bélugas par une fameuse charte d'engagement. Nous ne sommes pas dupes et nous voyons clair dans leur jeu : les engagements de GNL Québec sont vides.

575 Puis, ma question a toujours été : à qui profiterait réellement GNL Québec ? En analysant le projet en profondeur, on comprend rapidement qu'il engendra des impacts irréversibles sur les bélugas du Saint-Laurent, une espèce déjà en voie de disparition.

La compagnie n'a aucune preuve qu'elle va remplacer le fameux charbon par son gaz de fracturation qui est de toute manière un gaz sale. De plus, les principaux investisseurs comme Jim Breyer investissent massivement dans l'industrie du charbon.

580 Donc, honnêtement, j'ai peine à croire qu'on prévoit utiliser notre hydroélectricité propre pour alimenter une usine de gaz sale.

585 Puis, ma question continue : à qui profiterait réellement GNL Québec? De toute évidence pas à moi, et pas à la jeunesse du Québec non plus. Pourquoi m'opposer à ce projet? C'est simple: sa mise en œuvre serait un véritable coup de poing au visage de toute une génération.

Donc, pour la biodiversité, pour la vie sur terre, pour le futur, mais surtout pour le présent, pour nous, les jeunes, je dis non GNL.

590 **M. LOUIS COUILLARD :**

Donc bonjour, Messieurs les commissaires. Bonjour, Monsieur Bergeron, Monsieur Pilotto. Je m'appelle Louis Couillard, je suis étudiant en droit et politique à l'Université de Montréal. Je fais partie des 300 000 étudiants et étudiantes qui demandent l'arrêt immédiat du projet Énergie Saguenay de la compagnie GNL Québec, l'une des composantes du méga projet GNL Gazoduq.

Je suis également l'un des 88 000 signataires de la pétition qui s'oppose au projet et je présente ici un mémoire à titre personnel. Le mémoire que j'ai déposé à la commission, vous ne l'avez pas sous les yeux. C'est correct, vous ne l'avez sûrement pas lu. Il est quelque part dans l'avalanche de mémoire que votre équipe a reçue. Mon mémoire, c'est une présentation PowerPoint qui a été créée grâce à un effort collectif de plusieurs personnes et plusieurs groupes incluant des centaines d'heures bénévoles.

J'ai personnellement présenté ce PowerPoint-là à un nombre difficilement calculable d'étudiants et d'étudiantes un peu partout à travers le Canada. J'ai fait des dizaines de présentations devant des foules de différentes tailles, en ligne, en présentiel. Bon, dont des étudiants de la Colombie-Britannique jusqu'en Ontario, en passant bien entendu par les grands centres urbains du Québec ainsi que plusieurs autres municipalités et régions administratives de la province.

Ce PowerPoint-là, il est relativement exhaustif. C'est une présentation des composantes du projet GNL Gazoduq, de ses impacts et de la mobilisation en cours pour bloquer le projet. Juste pour vous donner une petite idée de l'ampleur de la mobilisation, on parle de près de 100 000 personnes qui ont signées une pétition contre le projet.

Au moment où l'on se parle, bon là ma conjointe avait dit 48, mais là on est rendu à 50 associations étudiantes qui représentent plus de 300 000 étudiants qui demandent l'arrêt immédiat du projet.

Il y a plus de 30 groupes citoyens et environnementaux qui s'opposent activement au projet. Il y a 250 professionnels de la santé qui ont fait une lettre ouverte. Il y a 160 scientifiques qui ont écrit une lettre ouverte contre le projet dans Le Devoir. Ça, c'est sans compter le regroupement des universitaires qui représente des centaines de scientifiques qui s'opposent au projet. Il y a 40 économistes qui ont signé une lettre contre le projet. Je pourrais continuer encore et encore.

625

Mais, Messieurs les commissaires, pour conclure notre pensée là, rapidement, je vais vous souhaiter une bonne lecture de mon PowerPoint et dans un deuxième temps, je vous souhaite aussi de la sagesse. Puis je suis convaincu que vous en possédez déjà, donc il faut juste la mettre en pratique. Puis je pense que ce qu'on vous demande, c'est la sagesse d'écouter les jeunes comme moi et ma conjointe qui ont pris la parole.

630

Puis d'ailleurs, je suis certain qu'on assiste à une participation historique des moins de 25 ans au BAPE. Vous me le direz, mais j'ai l'impression que c'est vraiment du jamais vu le nombre de jeunes qui participent en ce moment.

635

Et puis, aussi d'écouter les citoyens et citoyennes du Québec, du monde, qui vous implore d'analyser le projet de fond en comble avec le support des experts indépendants et indépendantes requis. Tous ces scientifiques qui sont venus ici en commission pour vous dire que le gaz de fracturation ce n'était pas une énergie de transition.

640

Vraiment, on vous souhaite la sagesse d'analyser le projet pour ce qu'il est réellement, pas pour ce que la compagnie prétend qu'il est. On vous souhaite d'être audacieux, d'analyser le projet sur l'ensemble de son cycle de vie. Il est nécessaire de prendre en compte les émissions de GES engendrées par le projet, de la fracturation dans l'Ouest jusqu'à sa consommation sur les marchés internationaux.

645

Puis, je fais un petit aparté ici. Le projet, il verrait le jour au Québec, mais le gaz de fracturation, les émissions de méthane qu'il évacuerait dans l'atmosphère, mais eux, ils dépassent largement les frontières de la province.

650

Comme vous le savez, même si pour le moment le ministère de l'Environnement et la présente commission s'entête à évaluer les émissions émises au Québec exclusivement, les émissions émises sur l'ensemble du cycle de vie du projet, elles ne vont pas se restreindre aux délimitations territoriales du Québec.

655

Il n'y a pas de douaniers pour demander aux gaz de présenter son passeport quand il arrive à la frontière québécoise. Donc, les émissions de GES qu'émettrait ce projet-là vont avoir un impact sur le réchauffement climatique de la planète en entier.

660

Donc moi, j'ai retenu en écoutant attentivement la première et la deuxième séance du BAPE que la quasi-totalité des scientifiques, des spécialistes indépendants qui sont venus présenter leurs données en commission, avance que le projet participerait à l'augmentation des émissions de GES sur la planète.

665 Qu'à lui seul, il minerait l'entièreté des efforts des 30 dernières années au Québec pour
freiner le réchauffement global puis que ce projet-là, il s'inscrit dans une lignée d'autres projets
destructeurs qui ne nous permettrait pas d'atteindre la cible de 1.5 de limitation du réchauffement
globale.

670 Donc, pour conclure, quand la commission va déposer son rapport, ce que je vous
souhaite, c'est cette sagesse et c'est également cette audace parce que le contexte de crise
climatique nous impose d'être audacieux. Donc en fait, ce qu'on vous demande, c'est que les voix
qui s'élèvent contre le projet, les voix des jeunes, bien elles soient prises en compte dans votre
analyse et pas seulement les voix des promoteurs et de leurs valets.

675 Donc, merci beaucoup de nous avoir écoutés, Messieurs les commissaires. On est là pour
répondre si vous avez des questions.

LE PRÉSIDENT :

680 Alors merci, Madame Torres, merci, merci Monsieur Couillard, d'avoir partagé vos
préoccupations en lien avec le projet.

LE COMMISSAIRE :

685 J'ai une seule question. Vous avez évoqué un mémoire que vous avez déposé, donc en
votre nom? Parce qu'il n'est pas associé à la présentation.

M. LOUIS COUILLARD :

690 Oui, pardonnez-moi, j'aurais dû peut-être être plus clair. Oui, il y a un des, dans les
quelques 3000 mémoires que vous avez reçus, il y en a un qui est au nom de Louis Couillard.
Donc, vous le retrouverez dans la panoplie.

695 **LE COMMISSAIRE :**

On va le retrouver, assurément.

700

LE PRÉSIDENT :

705

Oui, oui. Puis il va être considéré comme étant un mémoire « DM » puis il sera répertorié comme tel. Alors, je vous remercie beaucoup d'avoir contribué à nos travaux, monsieur, madame. Merci, bon après-midi.

710

M. LOUIS COUILLARD :

Merci, bon courage.

LE PRÉSIDENT :

715

Merci.

Mme LAURIE-JEANNE SAUVÉ-CHEVALIER (DM2220, 2220.C)

720

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant Laurie-Jeanne Sauvé Chevalier, s'il vous plaît. Bonjour.

725

Mme LAURIE-JEANNE SAUVÉ CHEVALIER :

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

730

Bonjour.

Mme LAURIE-JEANNE SAUVÉ CHEVALIER :

735

Est-ce que vous m'entendez bien ?

LE PRÉSIDENT :

740

Nous vous entendons très bien. Alors, comme convenu, droit de parole de 10 minutes, la commission vous écoute, Madame.

Mme LAURIE-JEANNE SAUVÉ CHEVALIER :

745 Parfait.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM2220.C)

Début de la phrase à la page 1 : « Je voudrais commencer par reconnaître ... »

750 **Fin de la phrase à la page 2 : « [...] le plus fort actuellement : le projet Énergie Saguenay. »**

755 Alors, j'ai 18 ans, je suis étudiante, j'habite Tiohtià : ke/Montréal. Je suis peut-être jeune, j'ai peut-être pas encore eu la chance de voter, mais j'ose croire que mon opinion, que mon dégoût face à un projet comme GNL Québec/Énergie Saguenay, que ma colère qu'on soit encore là en 2020, que des gens comme ceux au pouvoir considèrent encore possibles et acceptables des projets comme celui-là.

760 J'ose croire que mon gouvernement, le gouvernement qui est supposé travailler en pensant à moi, à tous, à tous les Québécois et Québécoises, même les jeunes, les vieux, les minoritaires, les radicaux, les opprimés, les affamés ou les isolés; j'ose croire que ce gouvernement que je n'ai même pas pu choisir va tenir compte de ce que j'ai à dire. J'ose croire que quelque part on va tenir compte de ma vision de l'avenir, de notre vision de l'avenir.

765 La voici : je veux une société juste.

Je veux une société dans laquelle les pouvoirs sont répartis de manière équitable et transparente.

770 Je veux une société qui place la sécurité et la santé de tous et tous les Québécois et Québécoises comme priorité absolue.

Je veux une société qui questionne et qui réfléchit.

775 Et je vais développer ses revendications dans mon mémoire écrit que je vous ai déjà envoyé, en précisant comment le projet de GNL Québec/Énergie Saguenay ne peut pas faire partie de cette société à laquelle j'aspire.

Et je souhaite aussi, finalement, rappeler au BAPE que l'acceptabilité sociale du projet est nulle. Il suffit d'observer un tant soit peu les manifestations contre le projet, les pétitions, les lettres

780 ouvertes qui ont été envoyées par des organismes ou des groupes variés. Je n'entrerai pas dans les chiffres parce que je ne suis pas une scientifique, mais ils sont assez clairs.

Le Québec s'est manifesté. Nous refusons le projet GNL Québec/Énergie Saguenay. Voilà.

785 Alors, j'ai envoyé mon mémoire. C'est ça, je développe, en fait, c'est assez émotif comme vous avez pu voir. C'est des revendications pour une société à laquelle j'aspire. Puis, j'ai aussi envoyé une autre partie de mon mémoire, c'est une vidéo. Une vidéo de manifestation à Montréal. Puis je trouve que ça fait un beau lien entre les deux, en montrant comment la population a un avis clair puis à quoi elle aspire.

790

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci d'être venue partager votre opinion devant la commission, Madame Sauvé Chevalier.

795

Mme LAURIE-JEANNE SAUVÉ CHEVALIER :

Merci.

800

LE COMMISSAIRE :

Pas de questions. Nous avons bien en main votre mémoire en effet, ainsi que le complément que vous nous avez fait parvenir.

805

Merci beaucoup.

Mme LAURIE-JEANNE SAUVÉ CHEVALIER :

Parfait. Merci à vous.

810

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de votre contribution. Nous vous souhaitons une bonne fin d'après-midi. Merci.

815

Mme LAURIE-JEANNE SAUVÉ CHEVALIER :

Merci, vous aussi.

820

M. ROMAIN CHESNAUX (DM2489, 2489.1)

LE PRÉSIDENT :

825

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Romain Chesnaux s'il vous plaît. Bonjour.

M. ROMAIN CHESNAUX :

830

Bonjour, Messieurs, vous me voyez et m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

835

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Oui.

840

LE PRÉSIDENT :

Alors, la parole est à vous. La commission vous écoute, 10 minutes.

M. ROMAIN CHESNAUX :

845

Merci. Alors, j'ai un support visuel. Une présentation qui va défiler. Voilà. Je vous remercie. Vous la voyez à l'écran ?

LE PRÉSIDENT :

850

Oui, il suffit de nous mentionner le changement d'image et le tout va suivre.

M. ROMAIN CHESNAUX :

855

Absolument. Alors, c'est parti.

860 Alors, je suis Romain Chesnaux. Je suis ingénieur et chercheur et je vis au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Mon expertise de recherche universitaire se situe, entre autres, dans le domaine des impacts environnementaux des gaz issus de la fracturation hydraulique du nord-est de la Colombie-Britannique, province d'où proviendront les gaz transportés par GNL Québec.

865 Je tiens à m'exprimer au BAPE, car la controverse du projet GNL Québec ne doit, selon moi, pas se limiter à parole contre parole, mais doit se baser sur des faits scientifiques. Et d'ailleurs, c'est dans cette optique et en toute objectivité rationnelle et scientifique que j'ai effectué l'analyse des avantages et inconvénients que pourrait offrir le projet GNL Québec.

870 Cette analyse va porter non seulement sur les aspects techniques du projet dont j'ai l'expertise amont avec les gaz de schistes, mais également sur les aspects socioéconomiques et les autres aspects environnementaux ayant trait au projet.

875 Il ressort de mon analyse documentée à partir de la littérature scientifique, mais également journalistique que les inconvénients et méfaits du projet surpasseront, sur les moyens et longs termes, ses bénéfices et c'est ce que je vais vous montrer dans ma présentation.

Prochaine diapo s'il vous plaît.

880 Alors, GNL Québec prévoit la création de 1 350 emplois sur les 25 années du projet. La création d'emplois est évidemment toujours positive. Ceci étant, le retour sur investissement de ce projet, qui coûtera de huit à neuf milliards de dollars, est somme toute limité.

885 En effet, si on compare le projet GNL Québec avec celui du barrage la Romaine d'Hydro-Québec, alors on constate qu'Hydro-Québec, pour un projet du même coût, soit environ huit milliards de dollars, aura créé sept fois plus d'emplois, avec un total de 10 000 emplois créés sur une période de 10 ans. Le retour sur investissement est donc bien supérieur et c'est le minimum acceptable pour un grand projet à coût très élevé.

890 Mon deuxième point, outre la relative création d'emplois, un autre point positif, bénéfique pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en outre, sera l'accueil d'immigrants extra régionaux.

895 En effet, notre région vit actuellement le plein emploi et une pénurie de main-d'œuvre qui sévit depuis de nombreuses années. Il faut noter que malgré cela, comme cela l'a été signalé précédemment, ce sont 600 jeunes qui quittent la région Saguenay-Lac-Saint-Jean par année, mais non pas pour des raisons économiques, mais pour des raisons sociales, car les jeunes des

régions aspirent à s'exiler dans les grandes métropoles pour parfois cependant revenir plus tard en région.

900 En ce qui concerne le troisième point de cette diapositive, l'environnement, le gaz naturel est soutenu par le promoteur comme étant une énergie plus propre que le charbon. Et c'est vrai par rapport à sa combustion et les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent.

905 Mais ce n'est pas vrai en terme d'extraction, car si on adopte une vision intégrée, le gaz d'hydrofracturation est très coûteux à extraire, un peu à l'image des sables bitumineux où on le sait, ça prend un baril de pétrole pour en extraire deux. Donc, au point de vue énergétique, ce n'est pas très avantageux.

910 Le gaz d'hydrofracturation, et je ne parle pas du gaz conventionnel qui lui est moins coûteux à extraire, n'est donc surtout pas considéré comme une énergie de transition, car bien au contraire, les effets cumulatifs des émissions de gaz à effet de serre sur toute sa chaîne d'exploitation, soit de son extraction en amont à sa consommation en aval, compense et surpasse le fait que sa combustion est dite plus propre que celle du charbon.

915 Autant le bénéfice du gaz conventionnel peut être discuté comme énergie de transition, autant le gaz non conventionnel de fracturation hydraulique ne peut pas se positionner comme énergie de transition. Or, c'est ce gaz d'hydrofracturation hydraulique que GNL Québec veut transporter.

920 Par ailleurs, l'argument de dire que le gaz remplacera le charbon est un faux argument, car on disait la même chose du pétrole dans les années 50 et l'histoire a montré que nous avons continué, toujours, à consommer du charbon. Et aujourd'hui, d'ailleurs, plus que jamais.

Diapo suivante s'il vous plaît.

925 Nos travaux de recherche ont montré que ce sont 11% des puits d'extraction de gaz de schiste de l'Ouest canadien qui fuient, ce qui représente des émissions journalières de gaz à effet de serre 75 000 tonnes par jour.

930 Pour en arriver à ce constat, nous avons travaillé sur une base de données de 25 000 puits d'extractions de la *British Columbia Oil and Gas Commission*. Ceci étant, nous savons que ces 11% sont largement sous-estimés, car avant 2019, tous les puits n'étaient pas sujet à des contrôles de leurs fuites.

935

Or, depuis 2019, une nouvelle législation impose aux exploitants de tester systématiquement les puits pour observer s'il y a des fuites. C'est comme la COVID-19, plus on teste et plus on détecte des cas positifs, et c'est ce qui arrive actuellement avec les puits. Avec l'augmentation des tests, on montre que les émanations fugitives sont plus importantes que ce que l'on croyait et on avance maintenant des chiffres qui avoisinent la moitié des puits qui peuvent présenter des fuites.

940

D'autres impacts de l'industrie des gaz à fracturation hydraulique existent sur la ressource en eau souterraine et de surface ainsi que sur la santé humaine, mais je ne les énumérerai pas ici.

945

Concernant les réserves gazières de l'Ouest canadien, on a montré qu'il y a des réserves de 10 000 milliards de mètres cubes. Or, la consommation mondiale annuelle est d'environ 3500 milliards de mètres cubes, ce qui veut dire que les réserves canadiennes suffiraient à alimenter à elles seules la demande mondiale seulement sur trois ans. Le projet de GNL Québec est prévu sur 25 ans, mais après cela, les réserves de gaz seront épuisées et les infrastructures qui auront coûté huit milliards seront obsolètes.

950

Il faut souligner qu'actuellement, le Canada se positionne au douzième rang mondial en tant que réserve de gaz et au quatrième rang mondial en termes de production.

955

Ce qui veut dire qu'actuellement, le Canada exploite beaucoup sa ressource par rapport à d'autres pays producteurs et que sa ressource sera donc plus rapidement épuisée.

960

Enfin, il y a un risque sanitaire élevé avec un risque d'explosion, qui a été souligné préalablement, possible lors d'un accident sur la ligne de transport du gaz, mais aussi, évidemment, ce risque présente une vulnérabilité stratégique. On parle de risque lors de conflits futurs possibles où ces installations pourraient constituer des cibles stratégiques d'impact.

Diapo suivante s'il vous plaît.

965

Donc, deux points sont à retenir majeurs, le risque sanitaire et l'investissement de huit milliards dans une structure qui sera obsolète dans 25 ans, ce qui est un très court terme sur le plan générationnel.

Diapo suivante s'il vous plaît.

970

Un autre point signalé concerne les écarts de richesse qui seraient engendrés par le projet GNL Québec. Les emplois créés pour ceux qui en bénéficieront seront des emplois à revenu élevé, ce qui peut amener une augmentation des prix comme l'immobilier, les loyers, et cetera.

975 Et l'effet pervers de cette augmentation des prix est un appauvrissement du reste de la population non impliquée dans le projet avec une baisse du pouvoir d'achat au Saguenay-Lac-Saint-Jean et, par conséquent, un appauvrissement de la population.

980 C'est un effet paradoxal et pervers qui a été observé, par exemple, à Fort McMurray en Alberta avec l'industrie des sables bitumineux où on observait qu'une augmentation insensée des prix dus à la richesse pétrolière a entraîné un appauvrissement de la population accompagnée de misère sociale.

985 Diapo suivante s'il vous plaît.

990 Pour faire du gaz liquéfié, il faut consommer de l'électricité. Et l'électricité sera vendue par Hydro-Québec à GNL Québec à trois cents du kilowattheure, alors que nous, les particuliers, payons trois fois plus, soit neuf cents du kilowattheure. Qui paiera cette différence? Nous, les particuliers. Un prix si bas constituera une subvention déguisée donc de 70 millions de dollars par an.

995 Aussi, une énergie de transition ne peut pas être une énergie qui nécessite, pour sa transformation et son transport, une autre source d'énergie électrique ici en l'occurrence, ce serait un non-sens. Il faut donc miser comme l'ont démontré les pays scandinaves sur, non seulement l'économie de l'énergie avec l'amélioration des techniques d'isolation, mais aussi sur la combinaison de sources énergétiques solaires/éoliennes, de biomasse, hydroélectrique, et cetera.

Diapo suivant s'il vous plaît.

1000 Il y a de grandes incertitudes sur le marché gazier. Ces incertitudes portent sur l'augmentation probable des prix de production du gaz à l'amont. Je le disais, le coût d'extraction du gaz augmente, conjugué à des incertitudes à l'aval sur les prix de vente avec une forte volatilité des prix.

1005 Actuellement, la baisse des prix des hydrocarbures plombe l'industrie ouest-canadienne, les gaz de schiste, qui est en faillite parce que le Canada n'est pas compétitif sur le marché gazier.

1010 Comme je le disais, le Canada se place au douzième rang mondial des réserves alors que les États-Unis, la Russie, l'Iran et la Chine se partagent le gros de la ressource. La vente du gaz canadien est donc totalement tributaire des prix fixés par ce bloc de producteur qui, actuellement, maintiennent les prix très bas. D'où la crise énergétique vécue dans l'Ouest canadien présentement.

1015

Toute cette analyse amène à craindre une perte de souveraineté économique du Québec et du Canada si le projet GNL Québec venait à se réaliser. Le Québec ne serait pas maître d'une ressource qui transiterait sur son territoire compte tenu que la ressource gazière est tributaire de la production et des coûts de production à l'amont, et de la demande et des prix à l'aval.

1020

À quoi bon miser sur une ressource gazière alors qu'au Québec, nous avons la ressource hydroélectrique qui est une énergie non seulement renouvelable, mais aussi que nous contrôlons et dont nous sommes souverain.

1025

Je pose la question, toutes ces incertitudes sont-elles considérées dans le plan d'affaire du promoteur? C'est impossible, car aucun économiste n'est capable de prédire actuellement l'avenir des marchés des ressources énergétiques fossiles. Qui paiera si le projet GNL Québec n'est pas rentable pour les raisons que je viens d'énumérer?

Diapo suivante s'il vous plaît.

1030

Le gaz exporté servirait à alimenter l'Europe, laquelle ne possède pas de ressources gazières. Or, actuellement, l'Europe est alimentée en gaz par la Russie. Pour faire face au bloc Russie, Iran et Chine qui sont les plus gros producteurs de gaz, les États-Unis souhaitent concurrencer la Russie pour l'approvisionnement du marché européen.

1035

Les États-Unis convoitent l'autoroute que représente notre fleuve pour livrer leur gaz en Europe. Il se joue donc un conflit énergétique, économique et géopolitique entre les grandes puissances de ce monde, et nous devons, au Québec et au Canada, nous poser la question de savoir si nous souhaitons être entraînés, nous, dans de tels conflits sur l'échiquier mondial.

1040

Diapo suivante s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Oui, on arrive au terme de votre présentation.

1045

M. ROMAIN CHESNAUX :

Oui.

1050

LE PRÉSIDENT :

1055 Est-ce que c'est possible de conclure s'il vous plaît.

M. ROMAIN CHESNAUX :

1060 Oui, je vais conclure. Donc, il y a d'autres aspects à considérer. La perte d'un patrimoine naturel comme cela a déjà été dit avec le fjord. Mais aussi, il faut considérer les impacts sur les activités traditionnelles qui ont été peu abordés, comme la pêche blanche hivernale sur le fjord.

1065 Et je terminerais en disant qu'il faut miser sur une industrie qui est déjà en place dans notre région, je pense à l'industrie de l'aluminium, Rio Tinto, avec des projets qui visent, par exemple, à valoriser les résidus miniers. C'est une expertise que nous développons ici en région. Il faut donc miser sur cette expertise.

1070 Il faut penser au bien-être d'une génération future qui ne pourra de toute façon plus profiter des ressources fossiles comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant et que le projet proposé ne s'inscrit nullement dans la transition énergétique nécessaire.

1075 Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Québec et le Canada ont encore la possibilité de miser sur un patrimoine naturel qui constitue leur vraie valeur dans un contexte mondial d'une pression industrielle insoutenable pour l'environnement conjuguée à une forte instabilité économique et sociale.

1080 Je terminerais en disant que je remarque jusqu'à maintenant avec les audiences du BAPE que les jeunes se positionnent pour une transition économique et écologique qui se soustrait des énergies non renouvelables, surtout les gaz d'hydrofracturation. Et je voudrais ici sincèrement féliciter ces jeunes pour leur engagement et cela me rend très optimiste en tant que scientifique.

1085 Et mon dernier mot est un appel au public, j'adresse cet appel au public, à la population, en passant le message qu'il faut faire confiance à la science même s'il est difficile ou parfois gênant de croire ce que les scientifiques clament. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1090 Alors, merci d'être venu partager votre réflexion sur le projet.

LE COMMISSAIRE :

Pas de question, non, c'est très clair.

1095

LE PRÉSIDENT :

Alors, peut-être une question, Monsieur Chesnaux, pour ce qui est votre écart de richesse versus la comparaison à faire avec Fort McMurray. Écoutez, est-ce qu'il n'y aurait pas à pondérer un peu ce lien de cause à effet là du fait que fort McMurray dépend pour beaucoup de l'exploitation, évidemment, de son pétrole et des sables bitumineux alors qu'il y a quand même une diversification industrielle au Saguenay-Lac-Saint-Jean? Est-ce qu'on n'aurait pas à pondérer éventuellement ce lien comme de quoi ça pourrait éventuellement provoquer de l'appauvrissement pour ce qui est de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ?

1100

1105

M. ROMAIN CHESNAUX :

Oui, je me suis peut-être mal expliqué. Mon point, c'était de dire et de faire un parallèle, non pas forcément un parallèle lié à la ressource énergétique, mais un parallèle lié à la richesse sociale, à savoir que dans une communauté où des industries importantes se développent et favorisent l'emploi à forts revenus à une partie seulement de la population, et bien à ce moment-là, les forts revenus font que ça augmente les prix globalement.

1110

Donc ici, imaginons que si en région le projet a lieu, bien à ce moment-là, il y aura, parmi les 1350 emplois, de forts revenus qui vont augmenter le coût donc de l'immobilier et par conséquent, le reste de la population qui n'est pas impliquée dans le projet et qui ne travaille pas pour l'entreprise en tant que tel, et bien verra son pouvoir d'achat diminuer suite à cette hausse des coûts de la vie localement.

1115

Donc c'est quelque chose qui est très bien documenté dans des endroits du monde où il y a des développements économiques très forts et très peu durable.

1120

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de ces précisions. Merci de votre contribution à nos travaux. Je vous souhaite une bonne fin de journée.

1125

1130

M. ROMAIN CHESNAUX :

Je vous remercie, Messieurs.

1135

LE COMMISSAIRE :

Merci.

1140

M. ROMAIN CHESNAUX :

Merci à vous, au revoir.

Mme ASYA MALINOVA (DM2399)

1145

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant Asya Malinova. Bonjour, Madame Malinova.

1150

Mme ASYA MALINOVA :

O.K., est-ce que vous m'entendez ?

1155

LE PRÉSIDENT :

Oui, alors la parole est à vous, 10 minutes, nous vous écoutons.

Mme ASYA MALINOVA :

1160

Merci. Donc, bonjour. Je m'appelle Asya. Je me joins à vous aujourd'hui de Tiohtià : ke, aussi appelé Montréal, territoire traditionnel non cédé de la nation Kanien'kehaka.

1165

Je me présente à vous, je suis une immigrante de première génération venant de la Bulgarie. Je suis arrivée au Québec quand j'avais tout juste 10 ans et j'y vie depuis. C'est la première fois que je participe à une consultation du BAPE et je me tiens devant vous aujourd'hui pour exprimer mon opposition au projet de GNL.

1170 J'aimerais commencer par exprimer mon entière solidarité avec les gens du Saguenay qui sentent le poids de ce projet dans leur cours. J'aimerais aussi exprimer ma solidarité avec les peuples autochtones dont le territoire sera aussi affecté par ce projet.

1175 Et finalement, j'aimerais exprimer ma solidarité avec le peuple Wet'suwet'en en Colombie-Britannique, qui se bat si courageusement contre le projet de Coastal GasLink, qui est un projet jumeau de GNL dans l'ouest.

1180 Notamment, il s'agit d'un gazoduc transport du gaz de schiste du nord-est de la Colombie-Britannique vers un fjord où l'on veut construire une usine de liquéfaction pour ensuite exporter du gaz en Chine où, supposément, ça va aider la Chine à ne pas utiliser du charbon.

1185 Ce fjord en Colombie-Britannique est aussi le chez-soi des orques et des baleines à bosse. Les luttes de toutes ces braves personnes sont des luttes pour l'environnement, la culture et la vie.

1190 Ensuite, déjà beaucoup a été dit sur les impacts probables sur l'environnement et l'économie du projet GNL au Québec, dans les présentations qui ont précédées la mienne et je ne veux pas répéter ce que d'autres ont si bien dit avant moi de manière beaucoup plus éloquente et étoffée que je ne pourrais le faire.

1195 Donc, j'aimerais apporter ma modeste contribution à cette consultation en parlant des impacts de ce projet et d'autres comme lui sur le monde en dehors du Québec dans le contexte de changements climatiques qui n'ont pas de frontières. J'aimerais parler d'inter connectivité, de responsabilité, de solidarité et d'alternative.

1200 Donc en bref, comme d'autres avant moi l'ont souligné, le Québec a déjà manqué son objectif de réduction des émissions de GES pour 2020. Si le projet de GNL est mis en œuvre, il ajoutera probablement 40 millions de tonnes de GES supplémentaires par année dans l'atmosphère.

Ce qui signifie que le Québec manquera probablement aussi son engagement de réduction de GES pour 2030, soit une réduction des émissions de 37.5%.

1205 Mais le fait de ne pas atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES, ce n'est pas juste des chiffres. Ça a des conséquences désastreuses dans la vie réelle, car les changements climatiques sont déjà une réalité dans de nombreux endroits. Les décisions qui sont prises sur GNL auront des répercussions concrètes sur le monde. Chaque projet compte.

1210 Nous portons cette responsabilité sur nos épaules dans le cadre de cette consultation aujourd'hui. Il a été démontré que les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées de nos communautés seront les plus touchées par les changements climatiques et je veux vous partager un témoignage personnel à cet effet qui n'est pas issu de statistiques ou de rapports, mais de ma vie.

1215 En 2018, je suis allée faire de la cueillette de cerises en Colombie-Britannique. Cet été là, la vallée de l'Okanagan a connu l'une des pires saisons de feux de forêt. Plus de 560 feux de forêt ont ravagée en grande partie la Colombie-Britannique.

1220 À un moment donné, le ciel était tellement enfumé qu'on ne pouvait plus voir le soleil en plein jour. Savez-vous ce que c'est que de faire du travail physique à l'extérieur alors qu'un feu fait ravage si près de vous qu'on peut le voir à l'œil nu? Savez-vous combien il est difficile de respirer?

1225 Nous, les travailleurs agricoles l'ont senti à tous les jours. Cet été là, les autorités ont conseillé à tous ceux qui font de l'asthme ou ont des problèmes respiratoires de quitter la région.

1230 Mais ce n'est pas tout le monde qui puisse partir sur le coup. Un de mes collègues de travail, un ami, qui avait un léger problème respiratoire avait parfois tellement du mal à respirer que nous étions vraiment inquiets pour sa santé.

1235 C'était un jeune travailleur immigrant, sans statut, et qui donc, ne pouvait pas se permettre d'aller voir un médecin. Il ne pouvait pas non plus partir parce qu'il avait emprunté de l'argent pour venir au Canada, comme le font beaucoup de jeunes travailleurs immigrants espérant gagner un peu plus d'argent dans les pays riches, comme le Canada, pour pouvoir vivre un peu plus facilement dans leur pays d'origine.

1240 Aujourd'hui, en pleine pandémie, des personnes comme mon ami et collègue, des travailleurs dans le secteur agricole, que ce soit en Colombie-Britannique ou au Québec, se sont révélés essentiels. Sans eux, les supermarchés seraient vides et nous n'aurions plus de nourriture sur nos tables.

1245 Depuis mon expérience en 2018, les feux de forêt en Colombie-Britannique n'ont fait qu'empirer, à tel point que cette année, la fumée de la Colombie-Britannique a atteint le Québec.

1250

Le fait de ne pas atteindre les objectifs de réduction de GES, ce à quoi le projet GNL va probablement contribuer, rendra ces situations de plus en plus courantes et de plus en plus graves.

1255

Ce qui se passe en Colombie-Britannique a un impact sur le Québec, et ce qui se passe au Québec a un impact sur la Colombie-Britannique. Les deux ont un impact sur le monde et le monde a un impact en retour. Nous ne pouvons plus prétendre de vivre en vase clos. Nos décisions au Québec ont des répercussions sur le monde.

1260

Donc, comme j'ai dit avant, mon pays d'origine c'est la Bulgarie. Alors, j'aimerais aussi vous raconter un peu la réalité climatique dans mon pays d'origine.

1265

La partie de la Bulgarie d'où je viens se trouve dans la même région climatique que Montréal. Un climat tempéré frais, mais plus chaud qu'à Montréal. J'ai grandi en connaissant les joies des quatre saisons. Mais, ces dernières années, le climat bulgare c'est tellement réchauffé que la Bulgarie n'a plus d'hiver, plus de neige. Les changements climatiques ont volé nos hivers en Bulgarie et notre droit au froid qui fait partie de notre culture. Et le climat devient de plus en plus sec.

1270

En 2019, la Bulgarie a connu 25% de moins de précipitations en hiver que la moyenne et c'était la deuxième année la plus chaude jamais enregistrée.

L'année suivante, cette année, 2020, des régions entières proches de la capitale, y compris la ville d'où je viens, ont été gravement touchées par des pénuries d'eau. Plus de 150 000 personnes ont été soumises à de sévères régimes d'eau.

1275

Une crise humanitaire se profilant avec des gens qui ne peuvent pas satisfaire leurs besoins fondamentaux. La crise de l'eau est toujours en cours. La Bulgarie est un petit pays et c'est un pays pauvre. Notre capacité de réagir aux changements climatiques est plutôt limitée.

1280

Les changements climatiques exacerbés par des projets d'hydrocarbures, que ce soit GNL, Coastal GasLink ou d'autres, ont des répercussions pas juste en Bulgarie, mais partout dans le monde.

1285

Je crois que mon temps est probablement vers sa fin, alors j'aimerais terminer en disant que ...

LE PRÉSIDENT :

Il reste encore trois minutes.

1290

Mme ASYA MALINOVA :

O.K., je vais terminer pareil.

1295

LE PRÉSIDENT :

Alors, une conclusion longue peut-être.

Mme ASYA MALINOVA :

1300

Oui. Donc, je crois vraiment qu'un autre monde est possible avec une économie en équilibre avec les limites de la Terre, en développant les secteurs économiques déjà peu carbonés comme les soins, l'enseignement, le travail social, la conservation de la nature, la recherche, les arts, les médias d'intérêts publics.

1305

Un autre type d'économie est possible, une économie basée sur les énergies renouvelables. Une économie localisée et une démocratie énergétique.

1310

Pour que les communautés puissent réellement bénéficier de projets énergétiques, elles doivent contrôler collectivement ces nouveaux systèmes énergétiques. Une économie non polluante peut créer d'innombrables ouvertures pour des gains multiples.

1315

Par exemple, un programme universel pourrait être créé pour construire des maisons à faible consommation d'énergie et rénover les logements existants, tout en garantissant que les communautés et les quartiers aux revenus les plus faibles en bénéficieront en premier et recevront les formations professionnelles et les opportunités qui réduiront la pauvreté à long terme. Un autre monde est possible avec un peu d'imagination et de volonté politique.

1320

Alors, pour plus d'idées, je vous invite à voir le manifeste du Leap le *Green New Deal* du nord, le Pacte pour la transition, les Chantiers de la DUC, les Chantiers du Québec (inaudible), et cetera. Des solutions, il y en a. s'il vous plaît, écoutez la population.

Merci.

1325

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci d'être venue partager votre opinion avec la commission.

1330

LE COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

1335

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de votre contribution à nos travaux. Nous vous souhaitons une bonne après-midi. Merci encore.

1340

Mme ASYA MALINOVA :

Merci.

1345

LE COMMISSAIRE :

Merci.

M. PIERRE DOSTIE (DM1512)

1350

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant Pierre Dostie.

1355

M. PIERRE DOSTIE :

Bonjour, vous m'entendez bien?

1360

LE PRÉSIDENT :

Oui, nous vous voyons, Monsieur Dostie. Alors, écoutez, comme convenu, 10 minutes. La parole est à vous, la commission vous écoute.

1365 **M. PIERRE DOSTIE :**

1370 Merci. Je me présente, Pierre Dostie. Je suis un ancien directeur de programme dans le réseau de la santé et des services sociaux à la retraite et je suis également chargé de cours à l'Université du Québec à Chicoutimi. Je suis père et grand-père de quatre enfants et sept petits-enfants à qui je voudrais que nous laissons un environnement viable. C'est pour ça que j'ai signé la pétition contre ce projet avec 89 000 autres Québécois et Québécoise.

1375 Vous avez sans doute entendu plusieurs fois mon message d'introduction, mais je trouve important de le répéter. Comme vous le savez, le climat se réchauffe plus vite que prévu, plus vite que ce qui avait été prévu dans les Accords de Paris.

1380 Les Accords de Paris qui voulaient éviter une augmentation de 1.5 à 2 degré au tournant du prochain siècle. Aujourd'hui, on prévoit trois degrés, sinon plus, et que des catastrophes nous guettent. Des catastrophes reliées directement à ce réchauffement climatique qui est en grande partie causé par l'utilisation des énergies fossiles.

1385 Un coup de barre doit être absolument donné si on veut éviter le point de non-retour. Quand ce point-là va être arrivé, on ne pourra plus reculer, on va être en période d'urgence permanente, en période de mesures d'urgence permanentes.

Ça implique un paquet de secteurs d'activités, mais au premier chef, les énergies fossiles incluant le méthane dont les réserves actuelles sont suffisantes pour répondre aux besoins de la transition, sans en poursuivre l'exploitation. C'est la même chose pour le pétrole.

1390 Plusieurs disent qu'il n'est plus minuit moins cinq, mais bien plutôt minuit et cinq, et 10. Et, dans ce contexte, le Plan vert du gouvernement de Québec, qui a fuité récemment, est jugé par de nombreux spécialistes comme étant complètement insuffisant. C'est certain qu'un certain effort vers le transport en commun est fait, mais on prévoit qu'il n'atteindra pas les 37% de réduction qui est initialement prévus.

1395 On fonce donc directement sur un mur. Et dans notre région, une région de ressources, une région de tradition d'exploitation des ressources naturelles, dépendante souvent de financiers étrangers. Il y a beaucoup d'inquiétudes.

1400 Beaucoup d'inquiétudes chez les jeunes aussi, vous l'avez certainement senti. En général, moi je le sais pour enseigner aux jeunes, beaucoup d'anxiété, anxiété de performance, anxiété aussi par rapport à l'avenir.

1405 On s'inquiète moins, comme dans mon temps, de savoir si on va avoir un emploi que de savoir dans quel monde on va vivre. Et on s'inquiète de savoir si l'emploi qu'on va occuper va être la hauteur de nos aspirations.

1410 Dans notre région, la population est divisée. La population et ses élus sont divisés sur ce projet. Et il y a deux visions du développement qui s'entrechoquent et c'est dommage parce qu'on aurait besoin de rallier tout le monde autour d'un modèle de transition socioécologique du 21^e siècle.

1415 Je tiens à rappeler que les impacts psychosociaux de ce projet n'ont pas été évalués comme demandé au promoteur et à la commission et je suis d'avis que notre région aura de grandes difficultés à surmonter cette division.

1420 Division qui a été palpable lors de la première audience du BAPE où on a pu assister à une manifestation d'intimidation d'une rare intensité de la part des pro-GNL à l'endroit de quelques opposants venus faire une installation humoristique devant l'entrée. Nous avons pu sentir la puissance de ces tensions et de ces divisions à ce moment-là.

1425 Notre région, pourtant, a toujours su, jusqu'à l'abolition des CRCD par le gouvernement Couillard, à se rallier, élus et société civile, autour de projets rassembleurs. C'est ce qu'on aurait besoin aujourd'hui.

1430 L'impact prévisible sur la survie du béluga, déjà espèce menacée, on vous en a beaucoup parlé. N'oublions pas que la biodiversité a diminué de 60% dans les 50 dernières années et, quoi qu'en dise madame Rossignol qui vous en a parlé vendredi dernier en prétendant que l'humain en faisait aussi partie, elle oubliait sans doute que la survie de l'humain dépend de celle de la biodiversité.

LE PRÉSIDENT :

1435 Vous comprendrez (inaudible)... votre opinion.

M. PIERRE DOSTIE :

1440 Les scientifiques ont ...

LE PRÉSIDENT :

1445 Vous comprendrez que nous ce qui nous intéresse, c'est votre opinion, non pas de commenter celle des autres. Alors, je vous invite à poursuivre.

M. PIERRE DOSTIE :

1450 D'accord. Des scientifiques ont réclamé un moratoire. Je pense que c'est une nécessité à tout le moins, quoique je préfère le retrait complet du projet.

1455 Ce projet est complètement inacceptable de par le fait, en outre, qu'il est en complète contradiction avec le moratoire du gouvernement du Québec sur l'exploitation du pétrole ou du gaz par la fracturation.

1460 Exporter le même genre de produit, dont le produit lui-même est nocif et à la fois, lui-même comme produit, mais aussi tout le procédé qui laisse des traces et qui comporte des risques pour la nappe phréatique et la santé de la population générale est immorale, est inacceptable.

1465 Ça constitue à faire le jeu de l'autruche si l'on veut qui a fait en sorte qu'on se retrouve devant cette urgence aujourd'hui où est-ce que les Accords de Paris sont devenus caducs. Parce qu'on ne s'occupe que d'une petite portion du problème tout en pelletant le reste chez le voisin. Aujourd'hui, le voisin dans le village global de l'humanité menacée, c'est chez nous. C'est tout le monde.

1470 Ensuite, l'énergie hydroélectrique qui va être requise, on en a plusieurs intervenants qui vous en ont parlé, pourquoi qu'on n'utilise pas cette énergie-là au lieu de la fossiliser en la salissant, en liquéfiant du gaz naturel? Pourquoi est-ce qu'on ne prend pas cette énergie-là pour donner une chance au Plan vert du gouvernement du Québec?

1475 En accélérant, en allant encore plus loin, non seulement par exemple en électrifiant les véhicules automobiles, encore des véhicules individuels, mais en allant plus loin au niveau du transport en commun. Pourquoi ne pas créer, comme le proposait l'IRIS, des usines de fabrication de véhicules électriques de transport en commun?

1480 Ça créerait beaucoup plus d'emplois et ça serait beaucoup plus utile pour la société puisque, en plus de réduire les gaz à effet de serre, cela diminuerait notre dépendance au pétrole et ramènerait le déficit de notre balance commerciale à un niveau plus acceptable, car vous savez que la moitié de ce déficit-là est relié à l'importation des énergies fossiles que nous faisons.

1485 Des scientifiques ont démontré que, si ce n'est pas envisagé sur l'ensemble de son cycle de vie, ce projet-là est complètement inacceptable. Le promoteur a dû reconnaître que les mises en garde même des chercheurs qu'il a lui-même commandés, le CIRAIG, pouvait faire en sorte qu'il ne pouvait pas affirmer clairement qu'il contribuerait à la lutte aux changements climatiques.

1490 On peut avoir les mêmes réserves sur les prétentions à propos de la carboneutralité de son usine puisque la Chaire en éco-conseil de l'UQAC fait huit recommandations importantes qui nuancent de beaucoup les prétentions du promoteur et qui font ce qu'on appelle que des conditions de réalisations qui ne relèvent pas nécessairement du pouvoir du promoteur, mais bien peut-être même des gouvernements, ferait en sorte que c'est loin d'être acquis cette carboneutralité.

1495 Au moment où les investisseurs délaissent de plus en plus les énergies fossiles, incluant le méthane et à plus forte raison s'il provient de la fracturation, on peut raisonnablement se demander si même sur le plan économique, ce projet est viable.

1500 De plus, si on considère le bas prix actuel du méthane, se pourrait-il que le projet n'atteigne jamais sa rentabilité? Il serait à plus forte raison complètement inacceptable d'engouffrer des fonds publics dans le projet, comme certains appréhendent que ce soit le cas.

1505 J'ai parlé de l'autruche tout à l'heure, tous les pays le font souvent, puis on se retrouve dans la situation qu'on connaît. Donc, il faut arrêter de jouer le même jeu. On vit vraiment, collectivement, dans un profond déni de l'urgence climatique et il faudra voir la réalité en face parce que ça va faire mal lorsqu'on va ouvrir les yeux, il va être trop tard.

Et puis, les limites de juridiction ne doivent pas occulter la lucidité politique et morale dont votre commission ne peut faire l'économie. C'est trop facile de ne calculer que les GES sur notre territoire tout en pelletant ceux-ci ailleurs.

1510 C'est trop facile de dire que si on ne fait pas le projet, d'autres vont le faire. Les autres aussi, ils font partie du même village global. Il faut commencer quelque part.

1515 Faire le jeu du promoteur qui morcelle son projet, ignorer que ce méthane sera liquéfié dans l'usine à l'aide d'une énergie propre ainsi gaspillée, et qui traversera le fjord en méthanier avec les risques que l'on sait pour la sécurité de la population et pour la survie des espèces menacées, et qui sera éventuellement brûlé, que ce soit en sus ou en lieu et place du charbon, mais au final en générant probablement tout autant, sinon plus de GES.

1520

Ignorer que ce méthane est extrait de la fracturation, ce que nous refusons de produire au Québec à cause des risques environnementaux, cela revient à du déni, à nier l'évidence.

1525

Les conséquences du réchauffement sont déjà observables et les perturbations causées par la COVID-19 ne sont rien à côté de ce qui nous attend. Alors, à quoi servira donc une job dans une usine de liquéfaction, dans un pays en état d'urgence permanente ?

1530

Nos enfants, et nos petits-enfants méritent mieux que ça. Demandons-le-leur pour voir et plusieurs se sont fait entendre aujourd'hui.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1535

Alors, merci beaucoup, Monsieur Dostie, d'être venu partager vos préoccupations en lien avec le projet.

LE COMMISSAIRE :

1540

Je n'ai pas de questions, merci, c'était éloquent. Très bien rendu, merci beaucoup.

M. PIERRE DOSTIE :

Merci.

1545

LE PRÉSIDENT :

Alors merci, Monsieur Dostie, d'avoir contribué à nos travaux. Nous vous souhaitons une bonne fin d'après-midi.

1550

M. PIERRE DOSTIE :

Merci.

1555

1560

M. MARCO BONDU
ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY (DM1125)

LE PRÉSIDENT :

1565

J'inviterais maintenant Marco Bondu, s'il vous plaît.

M. MARCO BONDU :

1570

Oui, bonjour, est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Très bien, Monsieur Bondu, la parole est à vous, 10 minutes, la commission vous écoute.

1575

M. MARCO BONDU :

Merci. Bonjour, Monsieur le président, bonjour, Monsieur le commissaire. Je me présente, Marco Bondu, directeur général de l'Organisme de bassin versant du Saguenay.

1580

L'OBV Saguenay est un organisme à but non lucratif mandaté par le gouvernement du Québec pour élaborer et mettre à jour un plan directeur de l'eau, ainsi que d'en assurer la promotion et suivre sa mise en œuvre en vertu de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés.

1585

Sa mission est de coordonner et de mobiliser les intervenants du territoire pour la planification et la réalisation d'actions visant la protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau et de ses usages.

1590

L'OBV Saguenay est formée d'une équipe interdisciplinaire d'une dizaine de professionnels accompagnés de représentants d'une cinquantaine d'organisations représentatives du territoire provenant des secteurs économiques, municipaux et communautaires (inaudible), et il est conseillé par un comité d'experts externes composé de divers représentants des ministères provinciaux, de municipalité, des Premières Nations et de l'Université du Québec à Chicoutimi.

1595

Pour respecter nos 10 minutes imparties pour la présentation orale du mémoire, nous avons choisi quelques sujets dans le fond des enjeux qui sont soumis dans notre mémoire écrit pour respecter les 10 minutes donc.

1600 D'abord, considération générale, la disponibilité des données. Pour la rédaction de son mémoire, l'OBV Saguenay a pu mettre à profit des données scientifiques rigoureuses sur l'eau et les milieux associées, données accumulées depuis sa création en 2009. Également, des recherches de données supplémentaires ont été réalisées pour étoffer notre mémoire. Et certaines informations ont pu être recueillies lors de la première partie des audiences publiques au mois de septembre.

1605 Par contre, l'OBV Saguenay n'a pas obtenu de réponses à toutes ses questions posées lors de séances publiques du BAPE, provoquant conséquemment un déficit de contenu à notre mémoire, ce qu'il déplore.

1610 Le morcellement du projet. Pour l'OBV Saguenay, le projet Énergie Saguenay ne représente qu'une partie du projet auquel il manque le Gazoduc, encore inexistant et nécessaire à l'alimentation en gaz naturel de l'usine de liquéfaction.

1615 Ce gazoduc est exclu de l'étude d'impact actuel. Dans les faits, chacune de ces deux parties du même projet auront a des impacts sociaux et environnementaux, qui, cumulés dans une seule et même analyse, donneraient une vision plus précise du projet et permettraient aux acteurs concernés de mieux juger de la pertinence du projet et des conséquences du projet d'un point de vue environnemental, social ou économique.

1620 L'analyse des impacts environnementaux du projet par le BAPE demeure donc incomplète si elle ne tient pas compte des impacts du gazoduc selon nous.

1625 Survol des enjeux de l'eau qu'on a retenus pour la présentation orale. Donc, premièrement, la fracturation hydraulique. 85% du gaz naturel qui serait liquéfié par le projet proviendra de sources non conventionnelles, à l'aide de la fracturation hydraulique.

1630 La fracturation hydraulique cause une contamination des eaux souterraines. Cette situation induit un fort risque de contamination des écosystèmes environnant et modifie le régime hydrologique des territoires où ils sont situés, provoquant des bouleversements dans les écosystèmes aquatiques, humides et riverains.

1635 Les infrastructures connexes. Outre le gazoduc déjà mentionné, soulignons ici que le projet nécessite la construction et l'entretien d'une ligne d'alimentation en électricité, une route permanente d'accès au site et un agrandissement au quai Marcel-Dionne. Ces infrastructures connexes ne sont pas documentées dans l'étude d'impact. Ces quatre infrastructures sont pourtant nécessaires au projet.

1640 Il est donc nécessaire, pour bien évaluer les impacts du projet que le BAPE intègre les impacts de ces infrastructures connexes dans son analyse, car ils pourraient naturellement contribuer à l'augmentation des impacts sur l'eau et les milieux associés.

1645 Les impacts cumulatifs. Plusieurs projets industriels à venir, impliquant des passages de navires sur la rivière Saguenay, ont déjà obtenu les autorisations pour aller de l'avant. Nommons notamment l'usine de transformation de Métaux BlackRock, la mine d'Arianne Phosphate et le terminal maritime en rive nord de Port Saguenay.

1650 Les impacts de ces projets s'ajoutent donc aux impacts cumulatifs du présent projet. Ces projets et leurs nombreuses infrastructures connexes modifieront les conditions naturelles des environnements s'ils se concrétisent.

L'analyse du présent projet par le BAPE doit donc intégrer les impacts cumulatifs de tous ces projets et de leurs infrastructures connexes afin de pouvoir évaluer adéquatement les impacts cumulatifs du présent projet.

1655 Milieux humides et hydriques. Le projet occasionnerait la perte d'environ 10 hectares de milieux humides que le promoteur prévoit compenser.

1660 Or, les pertes en milieux humides sont toujours un fait regrettable, les mesures de compensations transposées autre part, sur d'autres bassins versants, ne remédient pas à la détérioration des fonctions écosystémiques que remplissaient localement ces milieux humides perdus.

1665 Par ailleurs, il est particulier que l'impact sur la mortalité de l'herpétofaune pendant la phase de construction ne soit pas évalué dans l'étude d'impact étant donné la destruction prévue de milieux humides et de cours d'eau.

1670 Les milieux humides et hydriques étant des habitats de prédilection pour l'herpétofaune, la mort de plusieurs spécimens semble donc inévitable. Par conséquent, l'impact de la mortalité, pour d'autres raisons que la circulation routière, devrait être évalué.

1675 Également, pour l'ensemble des composantes fauniques, notons que les impacts du projet sur la fragmentation des habitats, tant au niveau du projet lui-même qu'au niveau des impacts cumulatifs du projet, ne sont pas inclus non plus dans leur étude d'impact.

Pourtant, de nombreuses espèces présentes sont sensibles à la fragmentation des habitats. Selon nous, afin d'obtenir un portrait juste des impacts sur la composante faunique, une évaluation sur la mortalité et la fragmentation des habitats devrait être faite.

1680

Biodiversité et béluga. Entre les années 2000 et 2015, la population du béluga a régressé à un rythme d'environ 1% par année. La tendance actuelle se dirige donc en sens inverse de l'objectif d'accroissement de 2% par année visé par le Programme de rétablissement du béluga.

1685

Parmi les menaces les plus préoccupantes évoquées par le ministère Pêches et Océans se trouvent le dérangement d'origine anthropique causé par la circulation maritime.

Par ailleurs, les dernières connaissances sur le mouvement du béluga du Saint-Laurent à l'intérieur de leur aire de distribution montrent l'importance du fjord du Saguenay.

1690

La base de données de photo-identification des bélugas du GREMM, le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins, a révélé que le pourcentage des individus connus de la population qui fréquentent le Saguenay, sans égard à la fréquence de visite, s'élève à environ 50% des adultes, tous sexes confondus, et environ 67 % des femelles.

1695

Ce portrait diffère notablement des informations véhiculées par le passé, notamment celles qui sont reprises dans l'étude d'impacts de l'initiateur.

Donc, on sait maintenant que le fjord prend une place plus névralgique qu'on s'attendait au niveau de la dynamique populationnelle du béluga. La stratégie de conservation du béluga doit prendre acte de cette récente découverte dans les prochaines années, sans aucun doute.

1700

Comme l'impact du trafic maritime dans le Saguenay n'est pas encore bien connu, notamment à propos des impacts du bruit subaquatique, le principe de précaution s'impose.

1705

Eaux de ballast et risques biologiques. L'une des menaces associées à la navigation commerciale porte sur l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou d'agents pathogènes par les eaux de ballast.

1710

L'étude d'impact fait cependant peu de cas des risques biologiques, les qualifiant de « très limités, voire improbables. »

Or, selon l'Institut français de la recherche de l'exploitation de la mer, le trafic maritime serait responsable de 60% des cas d'introductions d'espèce exotique. Les estimations utilisées par

1715 l'Organisation maritime internationale chiffrent entre 7 000 à 10 000 espèces exotiques transférées chaque jour par les eaux de ballast.

1720 En Amérique du Nord, 82% des cas d'introduction dans les écosystèmes côtiers sur 30 ans sont attribués aux eaux de ballast et aux bio-salissures. Dans plusieurs pays, le problème est croissant.

Le gouvernement du Québec, par ailleurs, calcule qu'à cinq milliards de dollars, l'impact économique global causé par l'introduction d'une seule espèce, la moule zébrée, au pays.

1725 Donc, la construction d'un port d'exportation de GNL engendrerait un flux entrant d'eaux de ballast qui n'existait pas jusqu'alors dans la rivière Saguenay.

1730 En effet, les navires qui se présenteront au terminal maritime auront nécessairement les cuves vides de GNL, donc ils seront pleins d'eaux de ballast. Le projet impliquerait donc un déballastage systématique dans la rivière Saguenay en amont du parc marin Saguenay-Saint-Laurent à chaque transbordement de GNL.

1735 Or, le projet prévoit attirer jusqu'à 200 navires par année. Le flux entrant d'eaux de ballast apporté par le projet atteindrait donc environ 14 millions de mètres cubes par année, à raison de 70 000 mètres cubes d'eaux de ballast par navire.

1740 Comme l'eau de ballast est l'un des vecteurs principaux d'espèces exotiques envahissantes et d'agents pathogènes, un tel volume s'accompagne d'un risque biologique sérieux pour l'écosystème récepteur. Les probabilités d'une introduction sont corrélées aux volumes d'eaux de ballast relâchés dans les milieux. Il faut donc s'attendre à une hausse de la pression d'introductions. L'enjeu demande plus d'attention, selon nous, que l'étude d'impact ne le fait.

1745 En conclusion, l'OBV Saguenay a pris connaissance des informations disponibles pour faire l'analyse du projet de l'initiateur et faire des constats sur les impacts possibles sur l'eau, les écosystèmes aquatiques, humides et riverains, ainsi que sur leur utilisation durable.

Notre mémoire fait état de plusieurs aspects préoccupants à cet égard et nous remercions la commission d'en prendre connaissance et de les considérer dans son analyse et la production de son rapport.

1750 Dernier commentaire, je tiens à remercier personnellement madame Geneviève Grenier, membre de votre équipe, qui nous a accompagnées à faciliter notre participation à cette consultation publique. Merci.

1755 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup, Monsieur Bondu, d'être venu partager votre analyse du projet.

1760 **LE COMMISSAIRE :**

Et merci de souligner la contribution des employés du BAPE. Effectivement, on n'irait pas loin sans eux.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup de contribuer à nos travaux. Nous vous souhaitons une bonne fin d'après-midi.

1770 **M. MARCO BONDU :**

Merci et bon travail à vous.

1775 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1780 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Alors, la commission va prendre une pause de 15 minutes et va revenir pour la suite de la présentation des mémoires.

SUSPENSION ET REPRISE

1785

1790

REPRISE DE LA SÉANCE

1795

M. BRUNO GUILLEMETTE

LOCAL 271 DE LA FRATERNITÉ INTERNATIONNALE DES CHAUDRONNIERS (DM1496)

1800

LE PRÉSIDENT :

Alors, la commission va reprendre ses travaux en invitant monsieur Bruno Guillemette s'il vous plaît. Oui, bonjour, Monsieur Guillemette.

1805

M. BRUNO GUILLEMETTE:

Est-ce que vous m'entendez bien ?

1810

LE PRÉSIDENT :

Oui, nous vous entendons très bien, nous vous voyons. Alors, la parole est à vous. Tel que convenu, 10 minutes, la commission vous écoute.

1815

M. BRUNO GUILLEMETTE:

Bonjour, Monsieur le président, bonjour, Monsieur le commissaire, je me présente, Bruno Guillemette, je suis le dirigeant au Local 271 qui représente les chaudronniers au Québec. Je représente, au Québec, 99 des 831 des travailleurs dans ce métier. Il faut comprendre qu'il existe cinq associations syndicales dans la construction et que le bassin de chaudronnier est en termes de main d'œuvre qui équivaut environ à 800 travailleurs.

1820

Il faut noter que nous sommes affiliés au Conseil provincial international qui représente environ 23% des travailleurs de la construction du Québec. Donc, le deuxième rang de plus grosse union de cette partie de l'industrie. Et il regroupe quelque 42 000 travailleurs/travailleuses de la construction repartis dans toutes les régions du Québec.

1825

Le Conseil provincial du Québec, les métiers de la construction internationale, mieux connu sous le nom de l'INTER, est une branche québécoise, plus important syndicat en Amérique du Nord dans le domaine de la construction.

1830

1835

Nos différents syndicats affiliés sont parmi les plus vieux au Canada et en Amérique du Nord. Plusieurs ont dépassé le cap des 100 ans d'existence. Sur le plan canadien et américain, le Conseil provincial participe à des activités qui se (inaudible) des métiers de la construction et qui représente pas moins de 500 000 travailleurs de la construction et de trois millions aux États-Unis.

1840

Les chaudronniers œuvrent dans plusieurs secteurs, dont le génie civil et l'industriel, et dans plusieurs chantiers comme des alumineries, des moulins à papier, les chantiers hydroélectriques comme la Romaine.

1845

Pourquoi on dit qu'on a l'expertise en lien avec ce projet? Dans tous les secteurs et les chantiers, ils ont tous différents types d'antipollution et de différents types de réservoirs d'ondes où nous travaillons régulièrement.

1850

Ce qui nous démarque du travailleur du métier de la chaudronnerie, c'est notre DEP de chaudronnerie qui a débuté en 1998. Depuis, il a été actualisé en 2016 et l'unique école à offrir le programme de proactivité dans l'adaptation des compétences et au besoin réel du marché du travail et son comité de gestion regroupe les principaux acteurs économiques qui représente le milieu dont ont fait partie les nouveaux dans le domaine.

1855

L'école est aussi unique dans ses installations qui permettent une formation pratique sur des équipements, des matériaux utilisés en chantier. Via la Commission de la construction du Québec, nous avons également le Fonds de formation qui permet de développer la compétence et perfectionnement qui est en forme de formation continue financée par nos travailleurs et travailleuses et les besoins de leur dresser de nouvelles pratiques, des technologies d'innovation dans les métiers. Il est possible d'organiser des formations pour ajuster les qualifications de notre main-d'œuvre.

1860

J'aimerais maintenant passer à notre sujet qui nous amène à avoir déposé un mémoire, la construction du complexe de liquéfaction, projet GNL. Nous affirmons que nous sommes favorables à ce projet.

1865

Comme vous pouvez le lire dans notre mémoire, nous estimons qu'avoir l'expertise de la construction au Québec va assurer la qualité de la main d'œuvre innovant à la fine pointe des plus haut standards écologiques afin d'assurer d'être durable et sécuritaire dans notre lutte aux gaz à effet de serre.

1870

J'aimerais maintenant mettre l'emphase sur nos recommandations qui permettent de proposer des idées afin de s'assurer de couvrir cette facette qui pourrait nuire à nos meilleures qualités de la construction.

1875

Première recommandation, l'embauche de la main d'œuvre locale, essentielle à l'économie locale, mais aussi pour assurer l'expertise de la main d'œuvre et des emplois bien rémunérés avec des fonds de pension et des régimes d'assurance maladie privés.

1880

Le deuxième, respect des assignations des corps de métiers. (Inaudible) le respect des qualifications des spécialisations, particulièrement requises dans les chaînes d'opération productives et efficaces. Il faut que les travaux soient faits par le bon métier.

1885

Troisième point, avoir des coordinations des travaux de construction reflétant des meilleures pratiques québécoise, canadienne et internationale.

1890

Quatrième, permet la soumission aux appels d'offres non seulement basée sur la loi du plus bas soumissionnaire et considérer également la qualité des travaux souhaitée en santé et sécurité sur les chantiers.

1895

Cinquième et dernier point, assurer les plus hauts standards d'entretien et de réparation une fois le complexe en opération. Cette recommandation est liée à l'embauche locale pour assurer suite aux opérations dans les activités de l'usine.

1900

En conclusion, j'aimerais élaborer le point décrit dans notre mémoire concernant les travaux de Carbone Capture avec le Canada. Comme je vous ai expliqué, notre affiliation à l'Union internationale permet également le transfert de connaissance en de meilleures pratiques de captation de carbone et de la technologie permettant la transition entre les énergies fossiles et les plus vertes.

1905

Le Canada est un leader mondial dans les développements du CCS. Technologie CCS consiste à capter le CO₂ émettant d'une usine et de l'injecter dans un réservoir naturel souterrain fait de roches poreuses.

Le CO₂ peut aussi être réinjecté dans le puits de pétrole puis il peut hermétiquement y abriter le pétrole pendant des dizaines de millions d'années sans fuite. Cette technologie ne s'applique pas qu'au secteur de l'énergie, on peut la retrouver aussi dans les usines à pâte et papier, et cetera. Le secteur industriel émet 20% du CO₂ mondial annuellement.

1910

Les chaudronniers ne sont pas que des travailleurs œuvrant dans les usines polluantes, ils sont partie de la solution en participant à des réalisations du projet Énergie vert et de transitions telles que le GNL et le Carbone Capture.

1915

Voilà, ceci met fait à mon allocution.

LE PRÉSIDENT :

1920

Bonjour, merci de nous avoir présenté votre opinion sur le projet. Vous parliez de main d'œuvre locale, est-ce que les chaudronniers ont quand même un bassin de professionnels qui est déjà disponible? Est-ce qu'il y a déjà des chantiers qui sont actifs qui vous recrute de la main d'œuvre pour ce qui est de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean?

1925

M. BRUNO GUILLEMETTE :

Oui, je vous réitère que présentement, dans plusieurs chantiers au Québec, et oui, nous avons la main-d'œuvre locale. Présentement pour le chantier, il n'y a aucune inquiétude, nous avons la main d'œuvre et si on a besoin de plus de main d'œuvre, on va pouvoir aller chercher ailleurs aussi qu'au Québec. Mais présentement, pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous avons la main-d'œuvre disponible pour ce projet.

1930

LE PRÉSIDENT :

1935

Est-ce qu'éventuellement, les chaudronniers seraient mis à contribution via aussi des entreprises qui contracteraient, en quelque sorte, pour la réalisation de certains éléments du procédé qui serait utilisé éventuellement par GNL?

M. BRUNO GUILLEMETTE :

1940

Oui, exactement. Nous œuvrons dans plusieurs domaine puis ça seraient d'autres projets qu'on pourrait être amenés à aller œuvrer dans ces domaines-là.

LE COMMISSAIRE :

1945

Pas de questions, non, merci. J'avais la même préoccupation.

1950 **LE PRÉSIDENT :**

Alors merci, Monsieur Guillemette, d'avoir ...

1955 **M. BRUNO GUILLEMETTE:**

Oui, je voudrais ...

LE PRÉSIDENT :

1960 ... contribué à nos travaux. Oui, vous aviez quelque chose à ajouter?

M. BRUNO GUILLEMETTE:

1965 Non, non, mais aussi, on a regardé avec d'autres genres de métiers et on aurait la main-d'œuvre disponible au Québec pour ce projet-là, ça, on a aucune inquiétude pour ça.

LE PRÉSIDENT :

1970 Alors, je vous remercie de votre contribution à nos travaux, Monsieur Guillemette. Nous vous souhaitons une bonne fin d'après-midi.

M. BRUNO GUILLEMETTE:

1975 Je vous remercie, Monsieur le commissaire, Monsieur le président, et aux gens du GNL et à l'auditoire qui nous écoute. Merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

1980 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1985 Merci.

**M. VASSILIS FASFALIS ET Mme VALÉRIE GILBERT
GROUPE GILBERT (DM2196)**

1990

LE PRÉSIDENT :

1995

Alors, j'invite maintenant monsieur Vassilis FASFALIS et madame Valérie Gilbert s'il vous plaît.
Bon, Monsieur, Madame, bonjour.

M. VASSILIS FASFALIS :

2000

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Alors, la parole est à vous, la commission vous écoute, 10 minutes.

2005

Mme VALÉRIE GILBERT :

Merci, est-ce que vous nous entendez bien, Monsieur le président ?

LE PRÉSIDENT :

2010

Nous vous entendons très bien.

Mme VALÉRIE GILBERT :

2015

Parfait. Donc, je me présente, mon nom est Valérie Gilbert. Je fais partie de la troisième génération d'une entreprise familiale qui est le Groupe Gilbert, une entreprise qui a été fondée en 1957 par mon grand-père Fernand et ma grand-mère Rachel.

2020

Aujourd'hui, le Groupe Gilbert, c'est près de 1 000 employés ainsi qu'une dizaine de compagnies qui œuvrent dans des domaines aussi diversifiés que le génie civil, le minier, le transport, l'environnement et la réhabilitation de conduites. Nous œuvrons aussi aux quatre coins du Québec, mais nous assurons une présence de premier plan dans les travaux miniers et civils au Nunavut et dans le nord du Canada.

2025

À l'aube du transfert à la troisième génération, nous croyons que le futur des entreprises passera non seulement par une performance économique, mais aussi sociale et

environnementale. Nous croyons que l'atteinte de ces objectifs va de pairs et n'est pas des principes opposés.

2030 Tout projet n'étant pas parfait, nous croyons que c'est la recherche d'équilibre entre ces trois sphères qui est importante. Nous croyons aussi que le projet de GNL est l'un de ces projets où, sans être parfait, la recherche d'équilibre entre les bénéfices économiques et les retombées sociales et environnementales peut être atteinte.

2035 Il s'agit d'un projet innovant, fonctionnant à 100% à l'hydroélectricité, qui vise la carboneutralité, qui est à l'écoute des communautés et comportant une (inaudible) maritime.

2040 Il s'agit d'un projet structurant qui occasionne la création d'un nouveau créneau industriel au Saguenay-Lac-Saint-Jean, des possibilités de recherche et développement permettant ainsi la diversification plus que nécessaire de notre économie régionale avec des emplois de qualité et surtout des contrats importants lors de la construction et son maintien par des entreprises locales.

2045 Nous croyons que les audiences actuelles contribueront à trouver, justement, cet équilibre parfois difficile à atteindre entre les considérations économique, mais aussi sociale et environnementale.

Alors, je cède sans plus tarder la parole à mon collègue Vassilis qui vous parlera de quelques recommandations que nous avons pour, justement, trouver ce juste équilibre.

2050 **M. VASSILIS FASFALIS :**

Bonjour, Messieurs les commissaires, vous m'entendez bien?

2055 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

2060 Bien, merci.

2065

M. VASSILIS FASFALIS :

2070 Parfait, donc, comme vous pouvez le constater dans notre mémoire, dans un premier temps, je vais prendre quelques secondes pour féliciter les gens du BAPE, les membres de vos équipes respectives, pour le travail juste, intègre et impartial que vous avez mené jusqu'à présent.

2075 Donc, félicitations pour cette partie-là. Dans un deuxième temps, comme ma collègue Valérie Gilbert l'a mentionné, nous avons analysé le projet sous l'angle de certaines retombées économiques et sociales et avons eu l'envie et le goût de faire quelques recommandations au promoteur.

2080 Parmi celles-ci, nous croyons fermement en la nécessité d'avoir un comité d'étude ou d'analyse ou de maximisation des retombées économiques qui sont promises par le promoteur. Comité qui serait composé autant pas des représentants de la communauté d'affaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean que par le promoteur lui-même afin de mesurer les différentes promesses sur le plan économique que le promoteur a effectué.

2085 Nous sommes un groupe au Groupe Gilbert qui travaille étroitement avec plusieurs membres de communautés autochtones à travers la Canada. Nous croyons fermement à l'importance des partenariats avec les communautés des membres autochtones et nous aimerions avoir à ce sens, dans le processus d'approvisionnement de GNL Québec, des indications et des engagements clairs quant à la préférence qui serait donnée à des entrepreneurs locaux qui aurait le souci de créer des tels partenariats avec les communautés autochtones afin qu'autant les non autochtones et les autochtones puissent bénéficier des retombées économiques de ce projet.

2090 Finalement, d'autres gens du milieu des affaires vous l'ont mentionné pour avoir suivi les travaux, nous souhaitons, évidemment, un processus de préqualification robuste et qui divise le travail à effectuer, advenant l'autorisation du projet, en des lots suffisamment petits pour que des entreprises locales puissent avoir une chance juste et raisonnable d'obtenir leur part du gâteau des retombées économiques qui sont promises.

2100 Donc, c'est majoritairement, je ne peux pas répéter nécessairement tous les points du mémoire, mais je vous fais part des principales recommandations que nous faisons.

Au dernier point de notre mémoire, je m'en voudrais de passer sous silence peut-être également une recommandation sur le fonctionnement de consultation du BAPE que je vous invite à prendre connaissance.

2105

On a participé à quelques séances de la première partie et on aimerait voir le BAPE créer une Table de travail où on ré analyserait ou on remettrait peut-être en question le principe du « premier arrivé – premier servi » lors de l'enregistrement des questions pour la première partie des audiences.

2110

On trouve en fait que ce mécanisme-là est peut-être à renouveler dans le futur afin de donner une chance de parole raisonnable, tant à des groupes qui sont pour, contre ou neutre d'un projet, et afin d'éviter surtout, pour le bien de l'institution démocratique que le BAPE représente, de prendre la première partie des périodes de questions du BAPE en otage par certains groupes de pression, qu'ils soient pour ou contre un projet donné.

2115

Donc, voilà nos recommandations. Nous sommes, comme Valérie l'a mentionné, en faveur du projet pour les raisons expliquées et nous souhaitons lire ardemment votre rapport en ce sens au mois de janvier.

2120

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie beaucoup d'être venus partager vos opinions sur le projet. Vous dire que nous entendons vos commentaires pour ce qui est du processus. Monsieur Pilotto, allez-y.

2125

LE COMMISSAIRE :

Oui, vous êtes le deuxième intervenant, si je ne m'abuse, qui évoque la dimension des lots d'attributions de contrats. Vous avez évoqué que vous souhaitez à ce que le promoteur procède par des devis de petite taille. J'imagine que quand on s'apprête à construire une usine de six, sept, huit milliards, on ne veut pas multiplier le nombre de contrats ni le nombre d'intervenants. Est-ce que ça ne va pas un peu à l'inverse de ce que le promoteur risque de viser ?

2130

M. VASSILIS FASFALIS :

Valérie, tu me permettras de répondre, évidemment. En fait, on croit qu'il existe aujourd'hui en 2020 des solutions novatrices à l'égard de ce que vous soulevez. Par exemple, le promoteur pourrait s'entendre avec son entrepreneur principal, qu'en anglais on appelle le « *EPCM contractor* », pour s'assurer qu'à l'intérieur par exemple d'un lot donné, le « *EPCM contractor* » puisse faire affaire soit avec un consortium d'entreprises locales ayant les expertises complémentaires et particulières.

2135

2140

2145 Ceci évite, d'une part, que le promoteur ou son « *EPCM contractor* » aient justement à diviser un lot de travail en d'innombrables lots mal gérés, tout en s'assurant d'allier ensemble des gens locaux qui ont des expertises complémentaires et qui peuvent répondre à des lots de travaux qui normalement ne pourraient pas soumissionner individuellement.

2150 Donc par exemple, pour la préparation du site, au lieu de séparer les déblais ou les excavations avec le bétonnage et avec les services au site, par exemple le bureau administratif ou l'offre de chantier, toilette mobile, et cetera, bien le promoteur pourrait utiliser cette technique-là de consortium pour s'assurer qu'il fasse affaire avec un consortium d'entreprises locales, chacune complémentaire l'une aux autres, mais qui sont capables de se faire attribuer ce lot de travail-là plus grand qu'en temps normal chacune d'elle pourrait soumissionner.

2155

LE COMMISSAIRE :

2160 O.K. et ça, donc dans le fond, c'est une pratique qui vise à favoriser la création de consortiums d'entreprises locales. Est-ce que c'est une pratique courante? Est-ce que c'est une pratique qui est bien documentée, développée ailleurs ou?

M. VASSILIS FASFALIS :

2165 À notre avis, c'est une pratique très courante dans le milieu dans lequel nous, nous vivons. C'est un milieu à grande ressemblance industrielle comme celui de GNL Québec. Par exemple, nous travaillons énormément dans le monde minier qui a des complexes industriels à forte intensité de capital.

2170 On parle de projet, souvent, qui avoisinent le deux, le trois milliards en termes de développement. Et dans ces projets-là, ils ont la même préoccupation que vous vous soulevez, c'est-à-dire le promoteur ne veut pas faire affaire avec 152 fournisseurs, il souhaite avoir un entrepreneur principal qui lui, par contre, va avoir des obligations de maximiser les retombées économiques.

2175

2180 Une des façons que nous nous croyons comme étant une tendance et une façon créative, c'est par l'emploi de consortium, mais toujours, il faut que ça parte, il faut (inaudible) un peu qu'on appelle (inaudible). Si ça part avec les bonnes intentions et les bons principes de la part du promoteur et qu'il y a des entités (inaudible) prêts à créer ces consortiums-là d'avance, alors tout est possible.

LE COMMISSAIRE :

2185

O.K., je vois que madame Gilbert réagit positivement à vos propos. Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter?

Mme VALÉRIE GILBERT :

2190

Non, tout à fait, j'appuie seulement ce que mon collègue dit pour l'avoir vécu et en avoir fait aussi. Donc, c'est une façon de faire à laquelle on est habitués et une pratique courante dans le domaine de la construction aussi.

LE COMMISSAIRE :

2195

Très bien, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2200

Alors, peut-être en complément aux questions de mon collègue, vous avez fait allusion aussi aux retombées économiques éventuelles pour ce qui est des communautés autochtones. Est-ce que vous croyez que l'éventuelle entente sur les répercussions et avantages qui sont actuellement discutés pourrait éventuellement prévoir ce genre de type de contrats là ou d'approche en matière contractuelle ?

2205

M. VASSILIS FASFALIS :

Bien en fait, il est, je crois, essentiel de donner, dans l'entente de répercussions et avantages, d'avoir une section sur les retombées économiques en matière d'attribution de contrats. Dans la plupart des ententes de ce type, qu'on appelle en anglais des « *IBA* », que nous avons parcourus dans les quelques coins du Canada où nous travaillons et du Québec, on voit constamment des annexes à ce contrat maître qui prévoit justement quel genre de préférence va être accordée à des entrepreneurs qui auront formé des partenariats réels avec des communautés autochtones.

2215

Aussi, quel genre d'incitatif que le promoteur va offrir à la création de ces partenariats. J'entends par incitatif, par exemple, les points de préférences qui vont être accordés à ces entreprises-là pour l'obtention des contrats versus les entreprises qui ne seront pas affiliées avec des groupes autochtones.

2220

2225 Donc, c'est une pratique connue. Elle existe à travers d'autres projets industriels dans des régions où l'enjeu autochtone est présent. Donc, oui, les ERA devraient adresser, à notre avis cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

2230 Alors, nous vous remercions d'être venus partager vos opinions sur le projet, de contribuer à nos travaux. Je vous remercie beaucoup. Nous vous souhaitons une bonne fin d'après-midi.

LE COMMISSAIRE :

2235 Merci.

Mme VALÉRIE GILBERT :

Merci.

2240 **M. VASSILIS FASFALIS :**

Parfait.

2245 _____
M. ANDRÉ VALIQUETTE

PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC (DM875)

LE PRÉSIDENT :

2250 Alors, j'inviterais maintenant monsieur André Valiquette s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Valiquette.

M. ANDRÉ VALIQUETTE :

2255 Bonjour, Monsieur le président, membres de la commission. Je vous remercie de nous accueillir. Le Parti conservateur du Québec apprécie cette occasion qui nous est offerte par le BAPE de déposer notre mémoire et de faire valoir les raisons de notre appui au projet GNL Québec.

2260

Notre approche, c'est celle d'un parti politique qui a à cœur le développement économique du Québec et l'amélioration du niveau de vie de ses citoyens.

2265 Nous connaissons la région du Saguenay, nous y avons présenté des candidats aux élections générales de 2018 et dans les circonscriptions électorales du Lac-Saint-Jean, Roberval, Chicoutimi, Jonquière et dans plus d'une centaine d'autres comtés au Québec.

2270 Je dois préciser que nous ne nous prononçons pas à partir d'une expertise spécifique sur les questions discutées autour du transport du gaz naturel ou de sa liquéfaction.

Nous considérons cependant que le dossier déposé par GNL Québec est sérieux et présente une occasion d'enrichissement pour la région du Saguenay et pour les Québécois.

2275 Le projet apporte des bénéfices clairs et tangibles du point de vue économique, social et gouvernemental, comme GNLQ l'a expliqué en détail dans la documentation qu'elle a déposée au BAPE.

2280 L'appui du Parti conservateur du Québec n'est pas une caution à la viabilité économique du projet. Nous comprenons d'ailleurs que le BAPE n'a pas à se prononcer sur cet aspect-là. C'est aux actionnaires d'assumer les risques financiers de ces investissements considérables.

2285 Notre appui au projet au Parti conservateur du Québec résulte d'une appréciation de ses impacts locaux et globaux. Nos observations du fonctionnement politique de nombreux pays nous amènent à affirmer que ce sont les sociétés qui s'enrichissent qui investissent dans l'environnement.

2290 Dire le contraire, c'est hélas se leurrer. La protection d'un futur qui paraît éloigné ne sera jamais la première des priorités. Il faut donc qu'une économie génère des surplus conséquents pour que l'électorat accepte de consacrer d'importantes ressources à la préservation de son environnement.

2295 Pour y arriver, nous, les habitants de la Terre, avons un devoir d'explorer et d'exploiter nos ressources naturelles si nous voulons subvenir aux besoins d'une population mondiale croissante. Cette exploration doit bien sûr s'accompagner d'une exigence d'impact minimal sur l'environnement.

L'exploitation économique génère nécessairement des risques que l'on doit gérer et minimiser avec les meilleures technologies disponibles. Nous considérons toutefois que l'absence

2300 totale de risque est incompatible avec toute activité de développement économique. Par conséquent, un projet ne devrait pas être bloqué seulement parce qu'il présente des risques minimes; il ne peut pas y avoir de développement durable sans développement, finalement.

2305 Le Parti conservateur du Québec accepte donc que toute activité humaine de développement comporte un risque environnemental, mais aussi des bénéfices réels et mesurables.

2310 Nous rejetons l'application aveugle du principe de précaution selon lequel il serait nécessaire de démontrer hors de tout doute qu'une action ne causera aucun tort pour être socialement acceptable. Nous préconisons plutôt une approche équilibrée où les risques et les bénéfices potentiels d'une action sont comparés avec les risques et les bénéfices d'une inaction.

2315 Selon notre parti, le choix des opposants au projet de limiter leur analyse à l'empreinte écologique sur le territoire du Québec sans tenir compte des retombées positives au niveau mondial est tout à fait contreproductif.

2320 Certains environnementalistes se limitent à étudier les projets du point de vue de l'émission locale de GES en s'appuyant sur le protocole de Kyoto. Mais le problème qu'il faut résoudre n'est pas le changement climatique au Québec, mais plutôt le changement climatique tout court. C'est-à-dire le bilan des émissions au niveau mondial.

2325 Que le Québec soit le meilleur ou le pire émetteur par habitant n'y changera absolument rien, car nous sommes responsables d'à peine 0,2% des émissions mondiales. Notre population compte huit millions d'habitants. En Chine, il faut dire que c'est la marge d'erreur dans les sondages.

2330 Vu sous l'angle planétaire, il est clair que le projet permettra de remplacer des combustibles produisant de grandes quantités de gaz à effet de serre par un combustible émettant moins de GES. Dans ce sens, le projet est une amélioration par rapport au statu quo.

Toute autre façon de voir cette équation, à notre avis, relève d'une pensée magique. Les énergies fossiles sont là pour encore de nombreuses décennies et nous devons tenir compte des besoins de développement de nos sociétés.

2335 Nous croyons qu'il faut aussi déboulonner l'argument des opposants aux projets voulant que la qualité du gaz et de son empreinte ne soit pas acceptable. À notre avis, il ne s'agit pas de savoir quel est le gaz naturel optimal, mais bien d'exporter notre gaz canadien pour remplacer du charbon, du mazout et du diesel en Europe et en Asie.

2340 Alors, utiliser des formules chocs comme « le gaz sale de l'Ouest » peut faire les manchettes et de bons extraits sonores pour la radio, mais faut-il rappeler que le Québec importe actuellement tout son gaz naturel et que c'est du gaz de schiste qui vient de l'ouest du Canada et des États-Unis.

2345 Notre mémoire aborde aussi la question de possibles accidents maritimes. Évidemment, le Parti conservateur du Québec reconnaît le fait qu'il y a des risques associés à ce type d'accidents. Que ce soit un déversement majeur résultant par exemple d'une collision entre deux navires ou entre un navire et une paroi rocheuse ou un quai, un échouement, un incendie ou une explosion, ou encore un bris majeur d'équipement.

2350 De tels accidents sont toutefois très peu probables en raison notamment de l'encadrement réglementaire dont fait l'objet la navigation maritime et le transport d'hydrocarbures.

2355 Ainsi, en tenant compte de la faible hausse d'achalandage prévue, les risques d'accident ayant des conséquences environnementales graves sont évidemment possibles, mais très peu probables.

2360 Si un déversement de grande ampleur devait néanmoins survenir, les conséquences environnementales sur les milieux biophysique et humain ne seraient pas nécessairement élevés vu que ce type de gaz s'évaporerait naturellement et rapidement.

2365 Le Parti conservateur du Québec considère que ce niveau de risque est acceptable, mais nous ajoutons que le BAPE devrait sensibiliser le gouvernement pour que les différentes mesures visant notamment à réduire la probabilité d'occurrence des accidents fassent l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, les risques sont faibles qu'il survienne des événements qui mettraient en péril un environnement acceptable pour les bélugas.

2370 Et pour compléter ce tour d'horizon, il y a bien évidemment des risques d'événements potentiellement dangereux au complexe de liquéfaction, résultant d'accidents ou de défaillances. Les probabilités d'occurrence de tels événements ne sont jamais nulles.

2375 Le risque pour le public, dans toutes les zones avoisinant le complexe de liquéfaction, respecte les critères d'acceptabilité fixés par le Conseil canadien des accidents industriels majeurs. Les acteurs économiques locaux sont par ailleurs favorables au projet.

2380 Dans son ensemble, il est évident pour nous que les bénéfices du projet de GNLQ supplantent de très loin les faibles risques qui s'y rattachent.

Les retombées économiques potentielles pour la région du Saguenay, le Québec et d'autres provinces, par ailleurs, elles, sont indiscutables si les promoteurs respectent leurs engagements.

2385 Ce projet va contribuer à diversifier l'économie de la région qui en a grandement besoin. La création d'une quantité considérable de bons emplois va répondre aussi positivement au défi de la croissance démographique et à l'exode des jeunes de cette région.

2390 Tout au long des audiences et en tenant compte de tout le travail de préparation qui a été effectué, nous avons réellement senti un désir de la part du promoteur de mener à bien un projet ambitieux tout en minimisant ses impacts négatifs sur l'environnement et les communautés concernées.

2395 Le Parti conservateur du Québec considère que le BAPE devrait donner au gouvernement du Québec un avis favorable au projet et que celui-ci soit accompagné de recommandations qui feront la juste part entre la protection de l'environnement, la mitigation des risques et la réalisation du projet.

2400 Monsieur le président, membre de la commission, je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite de bonnes délibérations.

LE COMMISSAIRE :

2405 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2410 Alors merci, Monsieur Valiquette, d'être venu partager votre opinion sur le projet, de contribuer à nos travaux. Alors, je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

LE COMMISSAIRE :

2415 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2420 Merci.

M. ANDRÉ VALIQUETTE :

2425 Merci.

**Mme ALICE-ANNE SIMARD
NATURE QUÉBEC (DM2420)**

2430 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant Alice-Anne Simard.

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

2435 Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2440 Bonjour, Madame Simard. Alors, comme convenu, 10 minutes. La parole est à vous, la commission vous écoute.

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

2445 Parfait. Excellent, merci beaucoup. Donc, je suis Alice-Anne Simard, je suis la directrice générale de Nature Québec. Nature Québec est un organisme national sans but lucratif qui œuvre à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources depuis près de 40 ans.

2450 Donc tout d'abord, je voulais vous dire que partout au Québec présentement, l'opposition au projet gronde. Il y a 89 000 personnes qui ont signé la pétition contre le projet, 300 000 étudiants et étudiantes de 48 associations qui ont officiellement adopté des mandats d'opposition.

2455 La semaine dernière, il y a 75% des personnes et des organismes qui ont fait une présentation devant la commission qui s'opposent au projet. Il n'y a pas d'acceptabilité sociale, tant

au Saguenay-Lac-Saint-Jean qu'à la grandeur du Québec et Nature Québec fait partie de cette opposition grandissante. Nous sommes catégoriquement contre le projet GNL Gazoduq.

2460 On souhaite d'abord attirer votre attention sur la raison d'être du projet. Dans sa réponse aux questions posées par la commission, le promoteur, GNL Québec, avoue enfin c'est quoi la réelle raison d'être de son projet, et je cite le promoteur.

2465 « En 2013, Jim Ilich rencontra un de ses anciens clients asiatiques qui lui a fait la demande de l'aider dans sa démarche d'approvisionnement en GNL nord-américain tout en s'assurant de suivre une route orientale par le canal de Suez. Ilich a naturellement considéré l'est du continent nord-américain. Il souhaitait également évaluer s'il était possible de développer un complexe de liquéfaction qui serait situé dans un climat froid. Le Québec s'est avéré être le seul endroit remplissant cet objectif de manière économiquement possible, incluant l'accès à de l'énergie hydroélectrique fiable, une main-d'œuvre qualifiée et une voie navigable permettant d'atteindre le marché asiatique. C'est ainsi que le Québec a été sélectionné ».

2475 Donc, de l'aveu même du promoteur, le projet GNL Gazoduq a vu le jour pour qu'un américain, qui a fait carrière dans l'industrie pétrolière, puisse s'enrichir à vendre du gaz à un ancien client asiatique en installant son usine de liquéfaction dans un endroit au climat froid et qui peut fournir à son usine de liquéfaction, finalement, une grande quantité d'électricité à bas prix. Tout ça pour faire plus de profit.

2480 Donc, l'explication de l'historique du projet nous fait comprendre que sa raison d'être, ce n'est pas du tout le développement économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et ce n'est pas non plus la réduction mondiale des émissions de GES. Ce n'est pas une entreprise québécoise. Ce n'est pas un projet québécois. Le Québec et le Saguenay ne sont que des simples porteurs de gaz pour ce projet.

2485 Maintenant, au niveau des impacts pour le climat, le promoteur a avoué qu'aucune condition ne serait inscrite dans les contrats de vente pour s'assurer que le projet contribuerait réellement à une diminution des émissions de GES mondiales.

2490 Même que Nature Québec a questionné le promoteur sur l'existence de contrat avec des acheteurs lors de la séance du 23 septembre à 19 heures et le promoteur a avoué qu'aucun contrat de vente n'a été signé et qu'il n'a aucune preuve concrète que son gaz remplacerait du charbon.

2495

En fait, il est plus probable que le gaz serait tout simplement ajouté à l'offre énergétique globale ou même qu'il mette un frein au développement des énergies renouvelables comme nous l'on (inaudible) la semaine dernière.

2500

L'impact du projet sur les émissions mondiales de GES pourrait donc s'avérer dévastateur et pourrait même nuire à notre capacité collective de lutter contre la crise climatique.

2505

Maintenant, au niveau des impacts sur la biodiversité, les experts et expertes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs souligne que la destruction et la fragmentation des habitats pour les espèces terrestres dans la zone d'étude seraient importantes si le projet voit le jour.

2510

Une espèce qui serait particulièrement affectée, c'est la Paruline du Canada. C'est une espèce d'oiseau migrateur désignée menacée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et le MFFP a souligné à la commission que les pertes d'habitats pour cette espèce seraient importantes, surtout en considérant les impacts cumulatifs de toutes les infrastructures qui seraient ajoutées au projet d'usine de liquéfaction.

2515

Les impacts attendus en termes de destruction d'habitats sont aussi grands pour les chauves-souris à cause de la destruction de milieux boisés essentiels à leur survie et l'éclairage permanent de l'usine de liquéfaction.

2520

Il est important de rappeler ici que toutes les espèces de chauves-souris présentes au Québec ont connu un déclin important de leur population dans les dernières années, variant entre 75 et 94% selon les espèces, et même le MFFP souligne que toute perte d'individu peut avoir une incidence majeure sur la survie des populations à l'échelle provinciale. Donc même les impacts locaux du projet pourraient se faire sentir sur l'espèce dans son ensemble pour plusieurs chauves-souris.

2525

Au niveau des poissons également, il y a plusieurs espèces de poissons qui pourraient être impactées, notamment l'éperlan arc-en-ciel et la truite de mer, qui sont deux espèces très prisées par les pêcheurs et les pêcheuses au Saguenay.

2530

L'éperlan arc-en-ciel, c'est une espèce qui est très importante pour tout l'écosystème de la rivière Saguenay, autant pour l'exploitation de la pêche sportive que pour l'alimentation d'autres espèces marines et aquatiques.

2535 Et les travaux en phase de construction ainsi qu'en opération pourraient entraîner une mortalité importante des larves d'éperlan arc-en-ciel ce qui, même de l'avis du MFFP, pourrait compromettre le recrutement de la population sur deux ou trois générations.

2540 L'omble de fontaine anadrome, qu'on appelle aussi la truite de mer, elle migre vers l'amont de la rivière Saguenay à l'automne et le bruit des méthaniers pourrait produire une espèce de barrière sonore pour les individus qui migrent en amont de la zone d'étude. Le MFFP considère même qu'il faut s'attendre à ce que cette espèce soit impactée par les activités portuaires bruyantes et lumineuses du projet.

2545 Il y a aussi plusieurs autres espèces aquatiques qui pourraient modifier leurs trajectoires de migration ou de déplacement, ce qui correspond à une perte de leur habitat et entraînerait des dépenses énergétiques supplémentaires.

2550 Il y a aussi les mammifères marins qui seraient grandement impactés par le projet. L'estuaire maritime du Saint-Laurent est fréquenté par plus d'une dizaine d'espèces de mammifères marins qui sont susceptibles d'être affectées, dont quatre espèces qui ont une désignation en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Il s'agit du béluga du Saint-Laurent, du rorqual bleu qu'on appelle aussi la baleine bleue, du rorqual commun et de la baleine noire de l'Atlantique Nord.

2555 Et, bon, on l'a entendu, le promoteur a vanté à plusieurs reprises durant la première partie des audiences sa fameuse Charte d'engagements environnementaux pour la protection des mammifères marins.

2560 Cependant, dans sa réponse aux questions de la commission, Pêches et Océans Canada est d'avis que les mesures prises qui découleront de cette charte sont inconnues pour le moment et qu'il est donc impossible pour le moment de savoir si la charte aurait le potentiel d'atténuer les effets du bruit par le transport maritime, donc impossible de savoir si la charte est efficace.

2565 L'augmentation de la navigation sur la rivière Saguenay causée par les 400 passages annuels de méthaniers engendrés par le projet ainsi que l'augmentation prévue par tous les autres projets industriels qui pourraient voir le jour sur les rives du Saguenay dans les prochaines années entraîneraient une augmentation importante du bruit maritime. En fait, les moments bruyants passeraient de deux pour cent du temps à 10% du temps, ce qui signifie que le fjord serait au final cinq fois plus bruyant qu'avant.

2570 Le projet entraînerait une augmentation donc importante de la navigation marchande et du bruit maritime dans l'estuaire du Saint-Laurent et dans le fjord du Saguenay, ce qui nuirait

2575 grandement au rétablissement du béluga. Et ça, les experts/expertes qui étudient le béluga depuis des années l'ont rappelé à de nombreuses reprises. Et le projet pourrait aussi nuire à d'autres espèces de mammifères marins comme la baleine bleue, le rorqual commun et la baleine noire.

2580 De plus, comme on l'a révélé à La Presse la semaine dernière, il y a un projet d'aire marine protégée qui était situé dans le secteur en amont du fjord du Saguenay, là où GNL souhaite implanter son usine et son terminal maritime qui a été abandonné.

C'est un projet qui visait à protéger des espèces de poissons-proies du béluga, qui aurait pu aider au rétablissement de ce dernier. Et, en fait, en réponse aux questions de la commission en fait, le ministère de l'Environnement a fait une révélation vraiment troublante concernant ce projet d'aire protégée et je les cite :

2585 « *Le secteur en amont du fjord du Saguenay a été retiré des projets de réserve de territoire aux fins d'aires protégées en raison de préoccupations de nature économique portées à l'attention du ministre.* »

2590 Donc, ça nous inquiète particulièrement nous, à Nature Québec, et on se questionne à savoir si GNL a utilisé finalement ses nombreux lobbyistes pour convaincre le ministre d'abandonner ce projet d'aires protégées. Et pour l'instant, c'est impossible de le savoir, mais on pense que la population québécoise est en droit de le savoir.

2595 Donc maintenant, faute de temps, on a dû concentrer notre présentation sur certains aspects du projet, mais vous allez trouver dans notre mémoire des informations sur les impacts sur les milieux humides et hydriques, sur la non-rentabilité du projet et sur les coûts potentiels aussi pour la société.

2600 Donc, en somme, pour toutes ces raisons et bien d'autres, Nature Québec vous recommande de refuser le projet, de ne pas le recommander au gouvernement, et on demande au gouvernement aussi de refuser le projet.

2605 Et, je tiens à souligner quand même, on veut souligner l'incroyable mobilisation citoyenne entourant le projet. Il y a 3 000 mémoires qui ont été déposés au BAPE, c'est du jamais vu, mais c'est quand même désolant parce que, bon, on trouve ça désolant de devoir encore se battre contre un projet d'énergie fossile qui n'a aucun avenir.

2610 Moi je vous le dis, on aurait beaucoup plus aimé mettre du temps et de l'énergie à travailler avec ces milliers de personnes là, autant pour que contre le projet, à mettre en œuvre la nécessaire transition énergétique dont on a vraiment besoin pour survivre.

Donc, voilà, merci beaucoup.

2615 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Madame Simard, d'être venue partager votre opinion avec la commission.

2620 **LE COMMISSAIRE :**

Je n'ai pas de questions, votre mémoire est très bien documenté, très bien fait. Donc, je vous en remercie.

2625 **LE PRÉSIDENT :**

Alors merci, Madame Simard, de votre contribution à nos travaux. Nous vous souhaitons une bonne...

2630 **Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

... parce que j'ai quand même, je me suis dépêchée pour vous laisser amplement le temps de me poser des questions et je remarque que vous ne posez pas beaucoup de questions aux personnes qui sont pour le projet, pas beaucoup aux personnes qui sont contre. Donc, n'hésitez pas s'il y a quoi que ce soit, si vous avez besoin de plus d'éclaircissement.

2635 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez, on pose des questions lorsqu'il y a des éléments qu'on ne comprend moins ou pas. Puis je peux vous assurer, Madame Simard, que la commission est neutre et indépendante.

2640 **Mme ALICE-ANNE SIMARD :**

C'est parfait.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci d'avoir contribué à nos travaux, Madame Simard.

2650

Mme ALICE-ANNE SIMARD :

Merci à vous, au revoir.

2655

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2660

LE COMMISSAIRE :

Au revoir.

2665

Mme CHARLOTTE BYDWELL (DM2003)

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant Charlotte Bydwell s'il vous plaît. Bonjour, Madame Bydwell.

2670

Mme CHARLOTTE BYDWELL :

Bonjour, est-ce que vous m'entendez bien ?

2675

LE PRÉSIDENT :

Oui, nous vous entendons très bien. Alors, écoutez, comme convenu, 10 minutes de présentation, la commission vous écoute.

2680

Mme CHARLOTTE BYDWELL :

Bien merci pour l'opportunité de me joindre à vous cet après-midi et de vous présenter mon mémoire contre le projet GNL.

2685

C'est ça, je m'appelle Charlotte Bydwell, je suis une danseuse, actrice et chorégraphe et résidente saisonnière de Tadoussac depuis 33 ans. Et mon père est arrivé dans la région il y a plus de 50 ans pour travailler sur le film Le détour avec Geneviève Bujold et ça a été réalisé par le cinéaste canadien Paul Almond.

2690

Et en tant que directeur artistique du film (inaudible) de recréer un village des débuts du Québec sur les côtes de la rivière Saguenay. Et dans le film, l'actrice principale est sauvée de la rivière par un des premiers colons québécois et comme elle ne se souvient pas de son nom, elle lui donne le nom de Saguenay.

2695

Alors, dans le dernier plan du film, l'actrice est vue en train de sortir de la rivière glaciale, comme vous le savez, sur la Pointe-de-l'Islet à Tadoussac, et le film a été honoré par l'apparition soudaine d'un petit rorqual à l'arrière-plan de leur dernière prise.

2700

Alors, je vous dis ça parce que le Saguenay et ses environs ont été une source d'inspiration visuelle et artistique depuis des siècles et le cinéaste Paul Almond a donné à mon père un amour et un respect profond pour cette région en l'amenant avec lui sur le voyage de ce film. Et cela a amené mon père à acheter un petit chalet à Tadoussac et à élever ma sœur et moi dans cette région à chaque été pour toute notre vie.

2705

Et en tant qu'artiste maintenant moi-même, je porte avec moi ce même don de lien profond avec le Saguenay. Et après 33 ans de pique-nique sur la plage à Tadoussac, d'aventure de pêche à la mouche avec mon père sur la Sainte-Marguerite et de promenade en bateau sur les imposantes falaises du Saguenay, cet endroit a vraiment pris mon cœur et c'est là où je vais pour renouer mes impulsions artistiques, mes sentiments d'inspiration, ma connexion à la grande puissance que la Terre anime en nous tous.

2710

Alors, cela dit, si vous pouvez passer au prochain diaporama. Je travaille depuis plusieurs mois avec le Mouvement citoyen littoralement inacceptable de Tadoussac pour créer un journal visuel afin d'honorer les sentiments d'inspiration et de renouvellement que ce paysage du fjord inspire.

2715

Et nous avons créé une puissante collection de photos et de peinture qui ont été réalisées par des personnes qui soutiennent la protection du fjord et qui opposent les effets désastreux du projet GNL. Et grâce à Instagram, la collection est disponible pour le monde entier à apprécier et aussi pour se joindre à notre cause.

2720

Donc, aujourd'hui, je vous présente une sélection des images de notre compte Instagram et je vais vous donner la réponse que chaque participant nous a donnée à la question : « *Je veux protéger le fjord parce ce que...* »

2725

Donc, on peut passer au prochain. Et, j'ai commencé avec moi. C'est une photo que j'ai prise cet été à Tadoussac. Voyez ici le coucher de soleil sur le Saguenay. J'ai passé en fait quatre mois

2730 dans la région cette année parce que plusieurs projets artistiques ont été annulés à cause de la COVID et je suis très chanceuse d'avoir pu passer ce temps-là dans cette partie du monde pour renouveler mes intérêts artistiques.

2735 Alors, je vous dis avec la photo: « *Je veux protéger le fjord parce c'est l'endroit où je viens refaire le plein d'énergies créatives et où je puise l'inspiration nécessaire afin de réaliser de nouveaux projets de toutes sortes!* »

2740 Alors ensuite, au prochain. Alors ici, on a des très, très belles photos de Jane Evans qui est une conseillère à Tadoussac. Et sa famille, ça fait plusieurs générations qu'ils ont une maison à Tadoussac et qu'ils y viennent avec toute leur famille durant les étés et les hivers. Et elle nous dit :

2745 « *Je protège cette merveille de la nature, sa beauté sauvage, Sa Majesté, sa vie sauvage à la fois humaine et animale pour notre avenir, pour nos enfants - pour nous déjà 7 générations dans ce lieu de splendeur. Un lieu où l'on peut se ressourcer et s'éloigner du désordre de notre monde. Nous ne pouvons tout simplement pas continuer à exploiter tous les coins de notre monde. Nous devons nous arrêter et réfléchir aux dommages que cela pourrait causer à nos planètes et à nos âmes.* »

2750 Alors, ensuite, on passe à une photo qui a été prise durant l'hiver de l'église à Tadoussac et ça a été pris par Marie Saint-Arnaud qui est une ethnobiologiste et résidente saisonnière à Tadoussac. Et elle nous dit :

« *On veut protéger le fjord parce que ce lieu est notre histoire.* »

2755 Oui, et aussi, je voulais juste vous dire qu'on a essayé dans les participants de trouver des personnes de plusieurs professions pour vous montrer que ce n'est pas juste les artistes qui viennent dans la région pour se renouveler et pour trouver l'inspiration. C'est des personnes qui ont toutes sortes de différentes professions, des scientifiques, des photographes, des écrivains, des infirmiers, des avocats. Vous allez voir ça durant la présentation.

2760 Alors, au prochain. On a des très belles photos en noir et blanc ici de l'architecte Trevor Wallace. Et il nous dit :

2765 « *Je veux protéger le fjord parce que ma famille profite de ce paysage depuis des générations... et je veux être certain que plusieurs générations à venir auront également la possibilité de grandir en étant entourées de cette beauté majestueuse et de sa riche histoire.* »

Et au prochain, on a une photo, juste dans les dernières semaines, de La Baie à Tadoussac prise par Aidan O'Neill. C'est un avocat et un résident à Tadoussac. Et il nous dit :

2770 *« Je veux protéger le fjord parce que l'avenir exige de nous que nous travaillions tous à la création d'un environnement meilleur, plus propre et plus sain pour aujourd'hui et pour tous les lendemains à venir. Le point de départ, c'est ici, et le temps est venu de commencer! »*

2775 Ensuite, on a une photo de pain. Et c'est des pains qui ont été faits À l'Emportée, c'est la boulangerie locale à Tadoussac, Galadrielle Landreville, c'est la propriétaire. Et vous voyez que le pain dit : *« Un fjord à protéger. »* Et elle nous dit :

« Je protège le fjord parce que c'est mon gagne-pain! »

2780 Donc, les résidents qui habitent sur la côte du Saguenay ont besoin que la région reste comme elle est maintenant, dans toute sa beauté.

2785 Ensuite, vous avez quelques photos que mon père a prises. Je vous ai dit au début qu'il travaille en cinéma, mais c'est aussi un photographe, un architecte, un pêcheur, et vous avez ici deux photos qu'il a prises sur le traversier à Tadoussac. Et c'est une collection qu'il appelle *« Dawn and dusk »*.

2790 Ensuite, on continue avec des photos de Yves Demers. C'est aussi un photographe, il habite sur la Côte-Nord et il nous dit très simplement, mais avec beaucoup de pouvoir :

« Je veux protéger le fjord parce qu'il est notre seul fjord. »

Alors, voyez tout dans juste quelques petits mots.

2795 Ensuite, on passe à des peintures de David Evans. C'est un peintre qui vient dans la région plusieurs mois à chaque année pour trouver de nouvelles inspirations et vous voyez qu'il a pu vraiment trouver l'essence de Tadoussac dans ses œuvres.

Et je veux juste vous lire la dernière partie de ce qu'il a écrit ici :

2800 *« Aucune exploitation économique opportuniste ne pourra jamais justifier la destruction possible de cette ressource vitale, en particulier parce qu'elle contribue à prévenir le changement climatique qui représente un danger pour toute la planète. »*

2805 On continu après ça avec des photographies de David Evans, alors on continu avec ses œuvres. Et ici je vous ai donné des mots de sa femme, Gai Evans, qui est une professeure de théâtre. Et elle nous dit, encore très simple, mais très jolie :

« *Je veux protéger le fjord afin de préserver la sérénité du Saguenay qui apaise notre âme.* »

2810 Ensuite, on a des photos du coucher de soleil à Tadoussac. Et Annie Dewart, qui est une infirmière et résidente saisonnière à Tadoussac nous dit :

« *Rien n'est comparable à un coucher de soleil sur le fjord.* »

2815 Si vous l'avez vu, vous savez que c'est très vrai. C'est une beauté incomparable.

2820 Ensuite, une photo de Susie Bruemmer de la baie Sainte-Marguerite. Susie a une maison à Tadoussac qui a été construite en 1861, donc sa famille a une très longue histoire dans la région. Et elle nous dit :

« *Je veux protéger le fjord parce qu'il représente un habitat naturel pour le béluga!* »

2825 Si on passe rapidement au prochain, vous allez voir que les animaux sont très importants pour les contribuant à notre projet. Ici, on a Pierre Boucher, un pêcheur, un médecin d'urgence, qui dit :

« *Je veux protéger le fjord parce que c'est une voie migratoire pour le Saumon de l'Atlantique.* »

2830 On passe un peu plus rapidement dans les prochaines photos, c'est des photos de Sarah Wallace, qui est une artiste qui habite en ce moment à Tadoussac pour toute l'année. Et juste lire la dernière phrase qu'elle nous donne ici :

2835 « *Si nous pouvons mettre fin à cette croyance généralisée selon laquelle l'argent pourra un jour devenir plus fort que les glaciers rocheux du Saguenay, que les puissants courants du Saint-Laurent et que l'amour des gens qui chérissent ce monde profondément paisible... on se souviendra de 2020 comme il se doit... c'est-à-dire l'incarnation de l'avenir.* »

2840 Et la dernière contribution, voyez ensuite la photo de Jessica Bailey des plages à Tadoussac.

« *Je veux protéger le fjord afin de préserver le cycle de vie délicat.* »

2845

Alors avec ça, si je peux je vous lis le dernier petit message de notre groupe :

« Pour les habitants, les visiteurs, la flore et la faune, l'histoire de notre province, l'avenir de nos enfants, la santé de notre planète et la pérennité de ce paysage époustouflant ... protégez notre fjord. »

2850

Alors, je vous laisse avec ça. Merci d'avoir ouvert vos cœurs à ces images et ces mots de différents résidents et visiteurs à la région, et j'espère que vous allez décider de le protéger aussi.

LE PRÉSIDENT :

2855

Alors merci, Madame Bydwell, d'être venue partager votre opinion sur le projet. Merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

2860

Merci.

Mme CHARLOTTE BYDWELL :

2865

Merci beaucoup à vous.

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre contribution à nos travaux, bonne après-midi.

2870

Mme CHARLOTTE BYDWELL :

Bonne après-midi.

2875

M. GILBERT TALBOT (DM376)

LE PRÉSIDENT :

2880

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Gilbert Talbot s'il vous plaît.

M. GILBERT TALBOT :

2885

Bonjour, Monsieur Bergeron.

LE PRÉSIDENT :

2890

Bonjour.

M. GILBERT TALBOT :

2895

Vous allez bien ?

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien. Alors, écoutez, la commission vous écoute, 10 minutes.

2900

M. GILBERT TALBOT :

Bonjour, Monsieur Pilotto.

LE COMMISSAIRE :

2905

Bonjour.

M. GILBERT TALBOT :

2910

Alors, je voudrais commencer d'abord par donner un extrait d'une chanson qui est un peu l'hymne québécois pour la protection de l'environnement. Ça s'appelle « l'hymne à la beauté du monde » que vous connaissez peut-être.

2915

« Ne tuons pas la beauté du monde. Chaque fleur chaque arbre que l'on tue, reviens nous tuer à son tour. Ne tuons pas le chant des oiseaux. Ne tuons pas le bleu du jour. La dernière chance de la terre c'est maintenant qu'elle se joue. Ne tuons pas la beauté du monde. Faisons de la terre un grand jardin pour ceux qui viendront après nous. Après nous. »

2920

C'est de Luc Plamondon et c'était chanté d'abord par Diane Dufresne, mais ensuite plein d'autres excellentes chanteuses québécoises l'ont repris. Mais, ce qu'il y a de dramatique dans cette chanson-là, c'est qu'elle origine d'un vrai drame.

C'est une poétesse qui s'appelait Huguette Gaulin, une jeune poétesse de 20 ans, qui s'est immolée par le feu en 1972 sur une place publique à Montréal. Elle s'est immolée en criant :

2925

« *Vous avez détruit la beauté du monde* »

Déjà en 1972, on commençait à être conscient des dangers qui guettaient notre planète. Et elle, les poètes souvent vous savez sont des antennes très sensibles qui captent ce qui s'en vient.

2930

Ce cri-là, on l'entend aussi maintenant au Saguenay. On ne veut pas que vous tuiez, que GNL Québec tue la beauté du Saguenay. Je pense que la personne qui m'a précédé vous à montré d'excellentes photos du fjord du Saguenay et de cette grande beauté-là.

2935

On y est très sensible, ce n'est pas pour rien, on appelle le Royaume. Je ne sais pas, je voulais vous montrer un livre qui s'appelle « Saguenay, un fjord et son royaume ». Je vous le montre comme ça. C'est d'Yves Ouellet et Alain Dumas. C'est un des meilleurs livres que je vous recommande si vous ne l'avez pas déjà lu, qui fait le tour des paysages majestueux du Saguenay.

2940

On y est sensibles parce que le Saguenay a eu de grandes blessures. Des grandes blessures par l'industrie, que ce soit les Alcan, les Abitibi Price ou les Consol, la pollution a été un des plus grands désastres, si on veut, dans notre région.

2945

On a été longtemps la région la plus polluée du Canada. Si vous passiez par (inaudible), si vous passiez par, parce que là c'est un peu mieux, ou par Kénogami ou par La Baie dans le temps où il y avait la Consol, vous l'auriez sentie tout de suite. Donc, on est très sensible. Pour ça qu'on ne voudrait pas que GNL vienne aggraver cette situation-là.

2950

Voyez-vous, moi j'ai 72 ans monsieur, j'étais professeur de philosophie au Cégep de Jonquière pendant 35 ans. J'ai des enfants, j'ai des petits-enfants. Et je voudrais justement conserver cette beauté-là pour que mes enfants reviennent. Ils sont partis. Qu'ils reviennent et qu'ils reviennent s'installer ici.

2955

Ça m'arrive aussi d'écrire des romans, d'écrire des poèmes. Alors, j'ai écrit un conte. Aussitôt que j'ai entendu parler du projet de GNL, j'ai écrit un conte, j'étais sensible à la situation des bélugas.

J'ai écrit un petit conte pour mes deux petites filles qui ont six et neuf ans. Un conte sur les bélugas, justement, parce que c'est eux qui sont menacés. On a fait un parc marin pour protéger

2960 les mammifères marins, particulièrement les bélugas, parce que c'était des espèces quasiment en voie d'extinction.

2965 Alors, dans le conte, ce que je fais dire à mes deux petites-filles, c'est pourquoi. Vous savez que les enfants, ils sont curieux. La plus jeune, elle pose toujours des questions. Pourquoi, pourquoi les mammifères marins, pourquoi les bélugas ils sont menacés grand-papa?

2970 Alors, dans le conte, je leur explique la situation puis ça arrive dans le conte qu'ils voient des films. Puis un des films qu'ils voient, c'est Moby Dick. Ils voient ça avec leurs parents, ils cherchent le film, ils amènent Moby Dick. Ils leur racontent l'histoire de Moby Dick qui était une grande baleine blanche, vous savez de Melville, l'auteur, c'est une grande baleine blanche qui exterminait ou qui chassait les chasseurs de baleine du temps.

2975 Alors, après avoir raconté de conte-là, la petite fille elle rêvait, elle rêve à un super béluga, qu'elle a appelé Moby Luga. Moby Luga, c'est le petit-fils de Moby Dick. Et Moby Luga vient à La Baie et il chasse les vilains bateaux-citernes qui menacent la vie des bélugas dans le Saguenay.

2980 Après ce rêve, la petite fille se demande ce que ça veut dire, alors c'est sa grande sœur qui lui explique. Elle lui explique, ça ne veut pas dire qu'il faut aller faire exploser les bateaux-citernes parce que ça serait encore pire, mais comme les bélugas et les mammifères marins ne peuvent pas se défendre eux-mêmes, c'est à nous - la petite fille avait compris ça - c'est à nous de parler pour eux autres.

2985 Alors, elles décident, avec leur classe parce qu'elles en ont parlés dans leur classe aussi, elles décident avec leur classe d'écrire à la compagnie pour demander gentiment à la compagnie si elle ne voulait pas mettre son usine ailleurs, parce que ça menaçait les mammifères marins. Et, elles se sont dit, oui on va écrire au premier ministre aussi en même temps. Et puis, on va leur demander de vraiment protéger tous ces mammifères marins là et les bélugas aussi.

2990 Et vous savez, mes deux vraies petites-filles après qu'on ait discuté de ce conte-là ensemble, elles ont écrit au premier ministre. Et, comme ça arrive souvent, le premier ministre n'a pas répondu.

2995 Alors, je profite de l'occasion aujourd'hui pour faire ce message-là à travers vous pour que vous le transmettiez au premier ministre et à la compagnie, que, mes petites-filles et moi, on pense qu'il faut protéger les bélugas et, surtout, ne pas mettre en place ce projet de GNL à La Baie.

Je suis sûr que vous allez me dire « Ouais, ouais, ça les supers héros, comme Moby Luga ou d'autres, ça existe dans les contes, on en voit souvent dans les contes pour enfants, mais ça

3000 n'existe pas dans la vraie vie. » Mais non, ça existe pour vrai. Parce que si on continu à polluer la
planète comme ça, si on continu à augmenter les GES comme on le fait présentement, il va arriver
des catastrophes encore bien pires qu'une grosse baleine qui va chasser des navires.

3005 Ces catastrophe-là sont déjà en route, que ce soit les inondations, les feux de forêt qu'on a
connus, qu'on a connus dans notre région aussi. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais en
1996, La Baie a été victime de la pire inondation qu'il y a eu au Québec. La pire, vraiment, le
centre-ville de La Baie a disparu à ce moment-là. Alors, les gens de La Baie ne voudraient pas
connaître la même catastrophe aujourd'hui.

3010 Le débat est autour, bon, est-ce qu'on va augmenter assez les GES ou est-ce que l'usine va
devenir carboneutre? Je sais que c'est en débat avec vous autres aujourd'hui. C'est le GIEC qui
nous dit, il ne faut pas que la température dépasse 2 degrés ou 1.5 degré. Et il y a eu un accord à
Paris qui a été signé par le Canada, un accord à Paris pour dire O.K., on va prendre les moyens
pour que chacun des pays signataires s'engagent à diminuer le plafond de GES. Ce qu'à fait le
Canada, ce qu'à fait le Québec aussi.

3015 Mais si, on ajoute, là, je sais que c'est vous autres qui débattiez du nombre de GES qu'il va y
avoir, mais si on ajoute des millions de tonnes de GES, c'est sur qu'on n'atteindra pas les objectifs
visés par l'accord de Paris et la température va augmenter de plus de 1.5 ou 2 degrés comme
prévu. Alors, il faut se demander si, effectivement, l'énergie qui va être produite par le gaz naturel
3020 va produire énormément ou pas de GES.

Pour répondre à cette question-là, il faut se retourner vers ce que nous dit le rapport
Brundtland. Ce qu'on dit de ce qu'est le développement durable. Le développement durable, c'est
un développement qui va nous permettre non seulement d'équilibrer l'économie et l'écologie
3025 comme on dit souvent, mais, surtout, qui va permettre aux générations futures de continuer à se
développer. C'est ça le point de référence principal. Est-ce que mes enfants, mes petits-enfants,
vont pouvoir continuer à vivre dans un pays qui peut se développer tout en respectant
l'environnement qui est (inaudible).

3030 Alors voilà, la façon dont c'est parti, ce que la compagnie GNL nous dit, c'est que son gaz
qu'il veut produire, qu'il veut vendre, c'est une énergie de transition. Je ne pense pas que ça soit
une énergie de transition, Monsieur Bergeron.

3035 Une énergie de transition, c'est une énergie, justement, qui respecte l'atteinte des objectifs
du développement durable, qui diminue la production de GES, qui remplace, il faudrait que ce gaz-
là remplace une énergie qui, elle, dépassait justement ces critères-là de production de GES.

3040 Alors, je vous le dis, je ne pense pas que c'est une énergie de transition parce que le GNL, il vient de l'énergie fossile. Il vient des pétrolières. Alors, on ne peut pas dire que c'est une énergie de transition.

LE PRÉSIDENT :

3045 Monsieur Talbot, je vous demanderais...

M. GILBERT TALBOT :

3050 Oui, Monsieur Bergeron ?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3055 **M. GILBERT TALBOT :**

Oui, je n'ai pas compris ce que vous disiez.

LE PRÉSIDENT :

3060 Je vous invite simplement à conclure, votre temps de parole est écoulé.

M. GILBERT TALBOT :

3065 Ah oui, oui. Bien, ma conclusion, c'est simple, au nom de mes deux petites-filles, je vous demande et demande à la compagnie de ne pas accepter le projet GNL à cause des dangers que ça comporte et de continuer à protéger les bélugas. Je vous remercie, je n'ai pas tout dit ce que je voulais dire, mais je comprends qu'on a juste 10 minutes. Merci.

3070 **LE PRÉSIDENT :**

On vous remercie, Monsieur Talbot, d'être venu échanger avec nous et nous présenter votre opinion sur le projet.

3075

3115 énergétiques au Québec. Une communauté de plus de 150 scientifiques qui se sont regroupés en 2011 dans la foulée du débat entourant l'exploitation du gaz de schiste au Québec.

3120 Avec les années, nous avons élargi notre veille critique à l'ensemble des questions qui couchent aux enjeux énergétiques au Québec. J'ai été mandaté pour vous présenter aujourd'hui les grandes lignes de notre mémoire auquel ont contribué 16 membres du Collectif.

Suivante.

3125 Ce sont des spécialistes des changements climatiques, de l'économie des ressources naturelles, de l'hydroélectricité, des évaluations environnementales, de l'écocitoyenneté et du domaine de la santé. Plusieurs d'entre eux et elles ont déjà présenté devant cette commission des mémoires à titre individuel.

Suivante.

3130 Nous en sommes à la deuxième semaine d'audience et les grands enjeux ont déjà été abordés par des citoyens éclairés et par des spécialistes. Je vais donc ici revenir sur certains arguments avancés par de nombreux collègues et concitoyens qui disent non à GNL et qui souhaitent que la voix des scientifiques et leurs avis rigoureusement formulés soient entendus.

3135 Notre mémoire s'est concentré sur (inaudible) changements climatiques, au mythe du gaz fossile comme énergie de transition, à la prétention de (inaudible) du projet (inaudible) d'enjeux cruciaux liés à la biodiversité (inaudible) que nos collègues du GREMM, de Pêches et Océans, de Parcs Canada ont largement...

3140 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Saint-Arnaud ...

3145 **Mme MARIE SAINT-ARNAUD :**

Oui, Monsieur.

3150 **LE PRÉSIDENT :**

On a un problème de son, Madame Saint-Arnaud. Le son coupe. Est-ce que votre caméra est allumée ?

3155 **Mme MARIE SAINT-ARNAUD :**

Oui.

3160 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est possible de ...

3165 **Mme MARIE SAINT-ARNAUD :**

Oui, ma caméra est allumée.

LE PRÉSIDENT :

3170 Alors, peut-être simplement éteindre votre caméra, mais garder le son parce que là, de toute façon, on a votre présentation qui est en visuel. Alors, ça pourrait peut-être aider ...

Mme MARIE SAINT-ARNAUD :

Oui, bien sûr.

3175

LE PRÉSIDENT :

... ça pourrait aider à une meilleure transmission de façon à ce qu'on puisse comprendre l'ensemble de vos propos.

3180

Mme MARIE SAINT-ARNAUD :

D'accord. Ça m'étonne parce que j'ai un bon système.

3185

LE PRÉSIDENT :

Ah, bien vous savez, les voies de l'électronique sont quelques fois impénétrables. Alors, c'est simplement d'essayer de maximiser en quelque sorte la possibilité qu'on puisse vous entendre comme il faut.

3190

Mme MARIE SAINT-ARNAUD :

3195

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3200

Alors écoutez, quitte à ce que vous recommenciez votre présentation sans problème. La commission vous écoute, Madame.

Mme MARIE SAINT-ARNAUD :

3205

Ah, parce que, vous voulez que je recommence depuis le début ?

LE PRÉSIDENT :

3210

Non, non, il suffit simplement de prendre là où vous l'aviez laissé.

Mme MARIE SAINT-ARNAUD :

3215

Oui voilà, alors, j'avais énuméré les champs d'expertises de mes collègues et ensuite, le plan de notre mémoire. Et, évidemment, nous traitons principalement des enjeux de changements climatiques et du mythe du gaz fossile comme énergie de transition, dimension économique du projet, santé des populations.

Est-ce que ça va là, vous m'entendez ?

3220

LE COMMISSAIRE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3225

Oui, très bien.

Mme MARIE SAINT-ARNAUD :

3230

Bon. Et donc, d'abord, comme la plupart, là où je voudrais en venir, c'est que, comme la plupart des intervenants l'ont dénoncé, nous regrettons que l'évaluation environnementale du

projet de GNL ait été scindée en deux, allant à l'encontre des principes de base de l'analyse écosystémique, et contrairement à l'évolution des directives à cet effet ailleurs dans le monde.

3235 Dans notre mémoire, nous avons donc re-BAPE-tisé, c'est un beau jeu de mots, le projet Énergie Saguenay, nous l'appelons plus justement la composante du projet de GNL.

Alors, suivante s'il vous plaît.

3240 Intéressons-nous d'abord à la raison d'être de ce projet comme madame Alice-Anne Simard en a parlé tout à l'heure.

3245 Nous tenons à mentionner que l'étude de la justification réelle du projet GNL a été sérieusement minimisée. En effet, au fondement d'une analyse de l'intérêt public devrait se trouver l'examen attentif du besoin évoqué par le promoteur. Or, chez GNL, l'idée de besoin a été constamment confondue avec celle d'opportunité d'affaires, soit celle d'écouler les surplus de gaz albertain au profit d'intérêts étrangers.

3250 À ce chapitre, il nous apparaît que le promoteur n'a pas fait la démonstration qu'il respectait les 16 principes de la *Loi du développement durable* et on voit mal comment ce projet cadrera dans les orientations de la nouvelle stratégie en la matière, qui est présentement en élaboration au Québec.

Suivante.

3255 Nous nous sommes bien sûr intéressés au bilan climatique de ce projet qui a donné lieu à de multiples interprétations et scénarios. Les gaz à effets de serre ne connaissent pas les frontières de nos États-nations. La communauté scientifique est unanime: notre responsabilité face à l'humanité nous oblige à adopter une approche écosystémique à l'échelle planétaire et à endosser le principe de précaution pour contrer la crise climatique.

3260 Les bonnes pratiques à l'échelle internationale, encore une fois, imposent de considérer les émissions du projet de GNL sur l'ensemble de son cycle de vie, soit de l'extraction en amont, à sa consommation dans les pays importateurs. Et il est regrettable que la commission ne se soit pas encore engagée à le faire.

Suivante.

3270

Les travaux récents de notre collègue Philippe Gachon, directeur du Centre pour l'étude et la modélisation du climat à l'échelle régionale, ont mis en évidence les disparités régionales du réchauffement planétaire et ceci accentue notre responsabilité face à la crise climatique.

3275

Cette figure que vous voyez est saisissante. On prévoit qu'à l'horizon 2100, le Québec se réchauffera de deux à trois fois plus que la moyenne planétaire. On en vient à penser que nos décideurs ne comprennent pas l'ampleur de la crise climatique.

3280

Ainsi, en laissant croire à la population que le gaz fossile est une énergie de transition, ils prennent des risques dangereux.

Suivante.

3285

Encore une fois, les gaz à effet de serre ne connaissent pas les frontières. Les calculs de nos collègues Marc Brullemans et Jesse Greener montrent qu'au moins 50 mégas tonnes d'équivalents CO₂ par année seront produits par ce projet, si on regarde à un horizon de 20 ans, avec un taux conservateur de 2% de fuites fugitives.

3290

Conséquemment, les prétentions du promoteur à l'effet que le gaz serait une énergie de transition sont fausses en raison des fuites fugitives, justement, et des scénarios de substitutions qui sont hypothétiques.

3295

Notre collègue Marc Durand, qui a également présenté devant la commission la semaine dernière, a aussi mis en valeur les risques associés aux fuites après la fin de l'exploitation des puits. Et, avec des fuites continues de l'ordre de 2.3% sur plus d'une centaine d'années, le gaz perd largement tous ses prétendus avantages sur le charbon.

Suivante.

3300

Les deux prochaines diapos présentent différents scénarios d'émission de gaz à effet de serre qui sont largement expliqués par Brullemans et Greener dans notre mémoire. On voit comment les émissions de gaz à effet de serre varient selon l'horizon temporel choisi, le potentiel de réchauffement planétaire correspondant, le pourcentage d'émissions fugitives considéré ainsi que le volume de gaz réellement produit.

3305

Suivante.

3310

Ces scénarios montrent que la fourchette des émissions est très large et pourrait aller jusqu'à presque 86 mégas tonnes d'équivalents CO₂ par année, ce qui correspondrait à plus de 20 millions de voitures supplémentaires sur nos routes.

3315

Suivante.

3320

Parlons maintenant de l'électrification de l'usine. Selon notre collègue Bernard Saulnier, qui a été chercheur à l'institut de recherche d'Hydro-Québec pendant presque 30 ans, la place qu'occupe notre hydroélectricité dans l'opération de l'usine Énergie Saguenay constitue une absurdité thermodynamique.

3325

En effet, notre hydroélectricité devrait servir à la réduction de notre dépendance aux carburants fossiles et non à la liquéfaction de gaz méthane qui accentueraient le réchauffement climatique. De surcroît, le coût de remplacement de notre électricité propre concédée à GNL, si on devait l'utiliser pour le virage énergétique du Québec, serait de 460 millions de dollars par année selon son évaluation.

Suivante.

3330

C'est la raison pour laquelle nous demandons à la commission de faire la lumière sur ce partenariat risqué, Hydro-Québec – GNL, nous souhaitons voir Hydro-Québec et le gouvernement donner des explications sur cette étrange alliance, qui est un pari perdant pour le Québec.

Suivante.

3335

Si l'on revient sur les scénarios économiques, tels que présentés par nos collègues Colin Pratte et Éric Pineault la semaine dernière, on estime que les coûts de production de GNL seraient jusqu'à 40% plus élevés que ceux des exportateurs du Golfe du Mexique. Devant un marché sursaturé, où l'offre dépasse la demande de 35%, GNL fait partie des projets que l'on peut sans aucun doute considérer superflus.

3340

Suivante.

3345

De plus, l'analyse du coût d'opportunité de ce projet fait cruellement défaut et on peut se demander quels autres projets plus porteurs pourrions-nous soutenir avec les mêmes investissements.

Suivante.

3350 Certes, nous devons nous tourner vers la valorisation des économies régionales. Est-ce que
ce n'est pas déjà la voie de secours face à cette pandémie qui nous accable? Comme le souligne
la professeure émérite Bonnie Campbell, un modèle de développement plus autocentré serait basé
sur la haute technologie, l'économie du savoir, le commerce et l'agriculture locale, le tourisme,
3355 l'écotourisme en partenariat avec les Premières Nations, la mise en valeur du paysage et le
Saguenay y est d'ailleurs déjà bien engagé.

Suivante.

LE PRÉSIDENT :

3360 Alors, Madame Saint-Arnaud, je vous inviterais à conclure s'il vous plaît.

Mme MARIE SAINT-ARNAUD :

3365 D'accord, alors, je voulais revenir sur la question des santés des populations qui a
largement été abordée par Éric Notebaert. Les risques pour la santé sont évidents, appuyés par la
littérature. Alors, on pourra en effet passer à ma conclusion à la diapo suivante s'il vous plaît.

3370 En conclusion, l'avis scientifique du Collectif est simple, non à GNL. La population du
Québec s'est déjà prononcée contre de nombreux projets engageant les énergies fossiles et doit à
nouveau repousser un projet de valorisation des hydrocarbures.

3375 À cet effet, les prétentions de carboneutralité de l'usine, basée sur notre électricité
patrimoniale, sont une déplorable stratégie communicationnelle pour un projet, à notre avis,
injustifiable.

3380 À la faveur de l'analyse des 16 scientifiques qui ont contribué à ce mémoire, notre Collectif
considère que le projet de GNL ne s'inscrit aucunement dans le virage énergétique qui nous
interpelle et ne correspond pas aux voies de développement d'un Québec contemporain.

Suivante.

LE PRÉSIDENT :

3385 Alors, pour conclure.

Mme MARIE SAINT-ARNAUD :

3390

Oui, notre conclusion rejoint donc celle des nombreux citoyens éclairés que vous avez entendus ici et des 648 scientifiques québécois qui, au cours des 24 derniers mois, ont signé cinq lettres ouvertes pour demander aux gouvernements de ne pas approuver le projet de GNL.

3395

À cet égard, le projet favorable à l'égard de ce projet tel qu'exprimé par notre premier ministre et le ministre de l'Environnement et des Changements climatiques, faut-il le rappeler, est un manque de reconnaissance à l'égard de l'intelligence citoyenne exprimée, un déni des travaux de notre communauté scientifique et un manque de respect à l'égard de cette institution démocratique qu'est le BAPE.

3400

Notre réponse est donc sans équivoque, rejeter le projet GNL.

LE PRÉSIDENT :

3405

Alors, merci beaucoup de votre présentation, Madame Saint-Arnaud.

Mme MARIE SAINT-ARNAUD :

3410

Et je vous remercie pour votre attention. Je vous prie de lire les derniers mots.

LE PRÉSIDENT :

3415

Alors, merci de votre présentation, merci de votre contribution à nos travaux, Madame Saint-Arnaud.

LE COMMISSAIRE :

3420

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, bonne fin d'après-midi.

Mme MARIE SAINT-ARNAUD :

3425

Avec plaisir.

M. CHARLES ST-PIERRE
CITOYENS AU COURANT (DM999)

3430

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Charles St-Pierre s'il vous plaît.

3435

M. CHARLES ST-PIERRE :

Oui, bonjour, vous m'entendez bien ?

3440

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur St-Pierre.

M. CHARLES ST-PIERRE :

3445

Merci. Bonjour à toutes et à tous et merci aux gens qui tiennent et qui ont participé à la commission. Je suis heureux de présenter ainsi notre mémoire.

3450

Citoyens au Courant est un regroupement citoyen de la région de Vaudreuil-Soulanges en Montérégie Ouest. Vaudreuil-Soulanges est la région du Québec la plus touchée par la présence d'oléoducs et les personnes actives dans le groupe sont touchées directement par cette situation.

3455

Ayant participé aux audiences publiques de l'Office National de l'Énergie sur l'inversion du pipeline 9B d'Enbridge, et ayant aussi travaillé sur le projet Énergie Est qui devait aussi passer à Vaudreuil-Soulanges, les citoyens de notre groupe ont développé une expertise sur les projets d'extraction et de transport des énergies fossiles au Canada.

3460

Je n'aurai pas le temps de présenter tous les aspects de notre mémoire, pour résumer, je vais souligner quelques aspects économiques et environnementaux du projet de GNL Québec.

3465

Afin de clarifier, nous avons remplacé le mot « gaz naturel » par « gaz surnaturel » afin de distinguer le gaz naturel conventionnel de celui en provenance de la fracturation hydraulique.

À propos des bélugas, malgré les mesures prévues par le promoteur pour minimiser l'impact sur les bélugas, les scientifiques craignent un impact important des opérations prévues du terminal méthanier sur cette espèce.

3470

50% de la population mondiale des bélugas et près du trois quarts de la population de femelle de cette espèce passent une partie de son année au Saguenay, un lieu très important de reproduction. Le béluga est important parce que c'est une espèce témoin de la santé subaquatique du fleuve Saint-Laurent.

3475

Notre question pour la commission est la suivante: si vous recommandez ou si le gouvernement autorise le terminal méthanier de GNL Québec, et si comme conséquence de cela, la population des bélugas se met à chuter vers l'extinction, que feront les gouvernements du Québec et du Canada pour protéger le béluga? Est-ce que les élus vont demander un arrêt des activités de GNL Québec si ce scénario se produit?

3480

Au niveau des retombées fiscales, nous faisons part du fait que GNL Québec est une compagnie américaine qui essaie de se donner une identité québécoise. C'est aussi une compagnie qui s'est formée comme une société en commandite.

3485

En raison de sa structure, les dividendes de la compagnie se retrouveront dans des paradis fiscaux. Le Canada et le Québec toucheront très peu en termes de retombées fiscales.

3490

Au niveau des retombées locales, une grande partie du budget de l'opération de l'usine sera l'achat du gaz surnaturel de l'Alberta. Pour le reste des retombées, il y a tant d'incertitudes que nous soulevons dans notre mémoire quelques points de doutes.

3495

Une autre partie de notre mémoire est consacrée aux emplois. Comme d'autres intervenants durant le BAPE, nous remettons en question les promesses d'emploi du promoteur. Il y a déjà une pénurie de main-d'œuvre dans la région et nous croyons, comme beaucoup d'autres, que l'industrie touristique souffrira énormément de l'implantation de GNL Québec dans le fjord du Saguenay.

3500

Nous pensons aussi que les emplois promis par GNL Québec finiront par coûter cher au Québec. Le gouvernement du Québec autorisera un tarif réduit d'électricité et des allègements fiscaux équivalent à une sorte de subvention pour ces emplois.

Nous pensons aussi que le projet n'est pas viable économiquement. Le principal investisseur, Berkshire Hathaway de Warren Buffett, s'est retiré. GNL Québec insiste que son

3505 financement proviendra de sources privées. Pourtant, l'obtention de soutien financier gouvernemental figure dans le mandat de GNL Québec au Registre des lobbyistes du Québec.

3510 Et nous croyons aussi que GNL Québec a mal fait ses études de marché. Selon Éric Pineault, économiste à l'UQAM, GNL Québec n'a pas pris en compte les surplus de gaz naturel. Le marché est inondé et nous pensons aussi que l'annonce par la Chine de diminuer sa dépendance sur le gaz naturel de 75% n'a pas été prise en compte.

3515 Il s'agit d'un marché volatil et une situation géopolitique très instable. Le gaz surnaturel de GNL Québec sera beaucoup plus cher que le gaz de l'Iran et de la Russie, par exemple, et peu compétitif.

3520 Vu la surproduction, la compétitivité croissante des énergies renouvelables, le nombre de faillites de producteur de gaz surnaturel aux États-Unis durant les dernières années, l'instabilité du marché de gaz et une situation géopolitique que personne ne peut anticiper dans le futur, nous avons deux questions pour vous.

Un : Si la compagnie américaine GNL Québec fait faillite dans le futur, qui payera le démantèlement de l'usine, et remettra le milieu naturel à son état original?

3525 Deux : Par principe de précaution, la commission ne devrait-elle pas exiger que le promoteur mette en fiducie un montant d'argent qui couvrirait le démantèlement de l'usine et le nettoyage, afin d'éviter que les contribuables québécois ne ramassent un jour cette facture?

3530 Notre mémoire fait une analyse de l'utilisation de l'hydroélectricité comme énergie et conteste la théorie que GNL Québec sera carboneutre. Nous parlons aussi des gaz à effet de serre qui seront émis durant la production, le transport et la liquéfaction du gaz surnaturel, ainsi que des fuites de méthanes.

3535 Je remarque depuis le début de la commission, surtout lors de la deuxième partie, que les opinions sont très contrastées. Un clivage s'est fait dans la population et en tant que groupe citoyen, nous comprenons les gens des régions.

3540 Et personnellement, en tant qu'électromécanicien de métier avec 16 années d'expérience de travail en usine, je comprends les travailleuses et les travailleurs des différents corps de métier d'être enthousiaste à la venue d'un projet industriel. Je le serais aussi. On veut tous un emploi bien payé qui nous permet d'offrir une qualité de vie décente à nos enfants.

3545 Personnellement, je veux offrir mon temps de travail là où je peux faire une différence pour la société. Je n'irai pas travailler pour GNL Québec principalement parce que je suis outré de savoir que les profits de cette usine vont enrichir directement des fortunés milliardaires qui protègent leur argent dans des paradis fiscaux.

3550 Et que, cette usine à elle seule, va annuler tous les efforts de réduction de gaz à effet de serre du Québec, et nous plongera dans une crise climatique qui coûtera très cher à la société, qui mettra la sécurité de mes enfants à risque et ainsi que toute notre économie.

3555 Le Canada cherche par tous les moyens de faire sortir sa surproduction d'énergie fossile à l'ouest via Trans Mountain, au sud via XL Pipeline et à l'est, au Québec, nous sommes constamment sous pression d'accepter des projets qui mettent en danger notre eau potable et notre environnement.

3560 Nous avons connu les gaz de schiste, ensuite Énergie Est, ensuite le 9B d'Enbridge, et maintenant Gazoduq et Énergie Saguenay, qui ne nous semble qu'une autre tentative de nous faire accepter des projets dont nous n'avons point besoin.

3565 En conclusion, ceci étant dit, il est temps pour un moratoire sur tout nouveau projet d'énergie fossile au Québec et donc, nous demandons à la commission de considérer cette demande.

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3570 Merci, Monsieur St-Pierre, d'avoir partagé votre opinion sur le projet.

M. CHARLES ST-PIERRE :

Merci.

3575

LE COMMISSAIRE :

Merci.

3580

LE PRÉSIDENT :

3585

Merci beaucoup. Alors, merci de votre contribution aussi à nos travaux. Nous vous souhaitons une bonne fin d'après-midi.

M. CHARLES ST-PIERRE :

3590

Pareillement, merci.

LE PRÉSIDENT :

3595

Merci.

M. ANDRÉ TREMBLAY
SOCIÉTÉ GNL À GRANDE-ANSE (DM2159, 2159.1)

3600

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais monsieur André Tremblay. Bonjour, Monsieur Tremblay.

3605

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Je suis à l'écran ?

LE PRÉSIDENT :

3610

Oui, Monsieur Tremblay, nous vous écoutons, 10 minutes, la commission vous écoute.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

3615

Bonjour, Monsieur le président, bonjour, Monsieur le commissaire, je me présente, André Tremblay. Je suis ingénieur, j'ai œuvré pendant 35 ans chez Alcan. Je dépose un mémoire au nom de quatre personnes, soit Pierre Bouchard, président-fondateur de STAS, un équipementier qui vend dans plus de 40 pays.

3620

3625 Monsieur Ghyslain Dubé. Monsieur Dubé a œuvré en recherche et développement sur la métallurgie de l'aluminium chez Alcan pendant toute sa carrière et a eu 150 brevets, le prix J-Armand Bombardier de même que le prix Lionel-Groulx.

Pierre Tremblay a dirigé le centre de recherche dans le camp à Arvida pendant plus de 10 ans.

3630 Nous avons choisi d'examiner le projet de GNL Québec de façon globale, sans vraiment entrer dans tous les détails. Ce projet-là, pour nous, se distingue des autres usines semblables dans le monde par le fait qu'il utilise 500 mégawatts d'énergie verte en provenance d'Hydro-Québec au tarif « L ». Cela apporte à GNL Québec trois avantages importants.

3635 D'abord, il n'y a pas d'émission de gaz à effet de serre associés à l'usine, il y a une réduction de l'investissement puisque le promoteur n'a pas à bâtir une centrale pour la production de son énergie et il y a aussi une diminution de son coût de fonctionnement puisque le tarif « L » est imbattable par rapport à d'autres sources de production d'énergie électrique.

3640 On a regardé le projet selon deux principes de la *Loi sur le développement durable*, le premier, l'efficacité économique. Je suis sur la diapo numéro deux. Ce principe prescrit un développement porteur d'innovation et de progrès social. Dans notre cas, on a choisi de mesurer cette efficacité économique en termes de création d'emplois.

3645 Le deuxième principe, c'est le principe de production responsable. Ces deux principes, on les retrouve dans la loi, évidemment. Alors, ce deuxième principe demande l'optimisation dans l'utilisation des ressources et nous avons regardé cet aspect pour s'assurer que le projet ne gaspillait pas les ressources.

3650 Dans les deux cas, notre examen en arrive à la conclusion qu'il y a un déficit par rapport à ces deux principes. Il en découle deux nécessités. D'abord, il faut augmenter le nombre d'emplois créés par le projet. Pour nous, 300 emplois directs, c'est largement insuffisant. Et il faut aussi améliorer l'utilisation de l'énergie électrique.

3655 Avant de parler un peu plus en détail de ces deux exigences, je veux d'abord considérer très brièvement un aspect crucial et controversé du projet de GNL Québec, soit son effet sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Alors, je vous invite à aller à la diapo trois.

3660

D'abord, ce n'est pas les gaz à effet de serre, l'impact sur l'environnement, ce n'est pas quelque chose qui est dans notre domaine. Mais j'exposerai tout de même des faits qui sont parlants.

3665

Pour ce faire, nous avons regardé... je ne suis pas sur la bonne diapo, je crois. Alors, pour ce faire, nous avons regardé, il vous manque probablement une diapo par rapport à la présentation que j'ai devant moi. Alors, ce qu'on voit, c'est que si toute la production de GNL Québec était transformée en électricité au meilleur taux d'efficacité possible, cela créerait environ 100 térawattheures par année d'électricité.

3670

L'Union Européenne, au moment où on se parle, qui est un leader en décarbonisation de son économie, produit encore 600 térawattheures d'électricité par an à partir du charbon et du pétrole.

3675

Dans le monde, c'est 10 000 térawattheures par année qui sont encore produits à l'aide du charbon et du pétrole.

La cible de l'ONU, l'horizon 2030, nous montre une diminution de 50% des gaz à effet de serre par rapport à aujourd'hui. Or, l'utilisation du gaz naturel pour produire de l'électricité génère deux fois moins de gaz à effet de serre qu'avec le charbon et le pétrole. Pour autant, le projet de GNL Québec ne devient pas un projet durable.

3680

L'acceptabilité des combustibles fossiles est limitée dans le temps. L'horizon invoqué par l'entreprise est elle-même de plus ou moins 25 ans. L'électricité verte, les 500 mégawatts fournis par Hydro-Québec, c'est le seul facteur qui permet la réalisation du projet. Sans ce facteur, l'usine serait grevée de 1.5 million de tonnes par an de gaz à effet de serre, ce qui serait tout à fait inacceptable au Québec.

3685

C'est justement par rapport à la fourniture d'électricité verte à GNL Québec que nous avons comparé le projet de l'entreprise à un projet modèle. Alors, ce projet, c'est le projet d'Alouette en 2002. Le projet d'Alouette nécessitait, lui aussi, 500 mégawatts d'électricité pour augmenter la capacité de l'aluminerie de Sept-Îles.

3690

Bernard Landry, à l'époque, a exigé 1 000 emplois additionnels au-delà des 340 qui étaient créés directement dans l'aluminerie. Et lorsque les emplois ont été vérifiés par Investissement Québec, on a vu qu'il y avait 1 617 emplois directs qui avaient été créés par le projet d'Alouette.

3695

3700

On conclut donc qu'avec ses 300 emplois, il y a insuffisance de création d'emplois par le projet de GNL Québec. Ce qu'on propose, c'est que l'arrivée du gaz naturel liquéfié au Saguenay-Lac-Saint-Jean coïncide avec le développement de la production de gaz issus de la biomasse forestière.

3705

On sait que le Saguenay-Lac-Saint-Jean possède le plus haut potentiel de production de gaz naturel renouvelable à partir de la biomasse forestière. Il s'agit d'un nouveau secteur, bon pour longtemps et créateur de nouveaux emplois.

3710

Je vous ai montré à partir des études de WSP et de Deloitte, qui sont attachées au mémoire, qu'il pouvait y avoir 3 000 emplois de créés dans la production de gaz naturel renouvelable de même que 11 000 emplois chez les fournisseurs.

3715

La prochaine étape du développement de cette filière serait de créer un partenariat entre le promoteur, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada avec son Plan vert, des industriels tels que résolu, G4 Insights de Colombie-Britannique qui dispose de la technologie. Et ce projet-là devait être mis en service à l'horizon 2021 à partir de Saint-Félicien. Malheureusement, le projet a été retardé, mais non pas pour des raisons de technologies.

3720

Et au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ont a plusieurs atouts pour réussir dans ce domaine, soit la présence de joueurs dans la chimie industrielle, tel que Produits forestiers résolu, l'usine Vaudreuil, l'UQAC avec des scientifiques et des laboratoires spécialisés en foresterie, en chimie industrielle et en biologie.

3725

Et en réalité, notre proposition n'a rien de nouveau. Il s'agit simplement de copier la grappe industrielle qui est venue au monde autour de l'aluminium au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Québec, de la reproduire dans le domaine dans le domaine du gaz naturel renouvelable.

3730

Deuxième principe, le principe de production responsable de la *Loi sur le développement durable* qui veut qu'on évite le gaspillage des ressources dont on optimise l'utilisation de celles-ci.

3735

Pour cet aspect aussi, on regarde uniquement l'utilisation des 500 mégawatts d'énergie verte fournie par Hydro-Québec. Dans le projet modèle qu'on a examiné, soit le projet Alouette, l'électricité est incorporée dans le produit, dans l'aluminium. C'est-à-dire qu'il va demeurer dans le produit tant et aussi longtemps que le produit va être recyclé.

Dans le cas de GNL Québec, l'électricité est transformée entièrement en chaleur et le promoteur propose de l'évacuer, cette chaleur-là, à l'atmosphère, tout simplement. Il s'agit d'une

3740 énorme quantité d'énergie, bonne pour alimenter 25 000 maisons, cette énergie-là étant
entièrement perdue. Évidemment, il s'agit d'un gaspillage qui est très peu sage et qui ne respecte
pas le principe de production responsable.

3745 Par rapport à cette chaleur sous-produite et qui serait perdue selon la proposition du
promoteur, nous faisons les suggestions suivantes :

3750 Nous suggérons que l'usine de GNL Québec soit conçue pour éventuellement récupérer
toute cette chaleur. Et, dans un premier temps, nous proposons d'utiliser immédiatement une partie
de cette chaleur pour la serriculture en grande surface semblable à celle qui est faite, au moment où
l'on se parle, par les Serres Toundra à Saint-Félicien.

3755 On sait que dans ce cas-là, ils ont 20 hectares en production, ce qui crée plus de 400
emplois. Et on pense que dans le cas du projet de GNL Québec, si la chaleur était récupérée, on
pourrait facilement en serriculture créer plus de 1 000 emplois. Pour ce qui est du surplus d'énergie,
on pourrait faire un appel mondial pour son utilisation.

3755 Alors voilà, en conclusion ...

LE PRÉSIDENT :

3760 Alors, Monsieur Tremblay, on arrive au terme de votre droit de parole. Alors, je vous inviterais
à conclure.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

3765 Merci, je conclus. Alors, le projet peut devenir un projet qui respecte la *Loi sur le
développement durable* en développant la filière du gaz naturel renouvelable et en utilisant la
chaleur pour d'autres applications industrielles, dont la serriculture. Il y aura, se faisant, des
bénéfices pour toutes les parties.

3770 Le Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean auront des emplois durables bien au-delà des
300 qui sont proposés par GNL Québec. Nous, on pense que la barre qui a été atteinte par
Alouette, à 1 600 emplois, doit au moins être atteinte par le projet de GNL Québec.

3775 Pour le promoteur, l'acceptabilité sociale sera renforcée et il y aura une hausse de la valeur
économique de son projet et pour toutes les parties si on fait ça, le projet va devenir un modèle
mondial qui sera copié partout lorsqu'on voudra lancer des projets comme celui est proposé par le
promoteur.

Alors, je vous remercie beaucoup de votre attention.

3780

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Tremblay, de vos observations en lien avec le projet. Je vous remercie.

3785

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Tremblay, j'ai une question. Vous avez évoqué, dans votre mémoire, puis vous en avez parlé tantôt, l'étude produite par WSP et Deloitte concernant la filière de développement du gaz naturel renouvelable. Puis vous avez mentionné, à juste titre, que dans ce document qui avait été produit, je crois, à la demande d'Énergir, si je ne m'abuse.

3790

M. ANDRÉ TREMBLAY :

L'étude a été faite, oui, pour le compte d'Énergir.

3795

LE COMMISSAIRE :

C'est bien ça et, si mon souvenir est bon, j'ai été sur votre référence quand j'ai lu votre mémoire puis, si je me souviens bien, le potentiel de développement qui était identifié dans ce mémoire-là correspondait à un potentiel technico-économique basé sur un prix d'achat du gaz naturel renouvelable à 15 dollars le gigajoule, alors que le prix du gaz naturel à l'heure actuelle tourne plutôt autour de trois dollars le gigajoule.

3800

Est-ce que vous avez un commentaire à formuler autour de ça, parce que c'est comme fondamental dans le développement de la filière ?

3805

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Le gaz naturel renouvelable, comme les autres sources d'énergies renouvelables, je pense ici à l'éolien, je pense au solaire, je pense principalement à ces deux sources-là, si vous regardez les projets qui ont été réalisés dans l'éolien, ils ne sont pas au même prix que les projets en provenance de l'hydroélectricité, de la force hydraulique des rivières. Alors, il y a une certaine subvention qui est arrivée pour permettre l'introduction de l'éolien, par exemple. Et je pense que de la même manière, le gaz naturel renouvelable va devoir avoir le support de l'État pour prendre sa place dans le marché.

3810

3815

LE COMMISSAIRE :

3820 O.K., bien je voulais juste partager ça avec vous parce que le rapport de Deloitte et WSP mentionne ça très clairement. En fait, le potentiel global est encore plus élevé que celui qui est identifié à 15 dollars le gigajoule, mais évidemment, ça suppose des prix beaucoup plus élevés.

M. ANDRÉ TREMBLAY :

3825 C'est évident que cette technologie-là est à développer. Il faut d'abord passer par une usine pilote puis il faut voir comment on est capable de récupérer la biomasse forestière, à quel prix. Alors, il y a des étapes à franchir, il y a du développement à franchir. Nous ce qu'on propose, c'est de commencer ce développement-là en même temps qu'on va bâtir le projet de GNL Québec.

3830 Parce que la filière du gaz naturel, si on veut créer une grappe alentour de ça, il va falloir forcer que ce soit du gaz naturel renouvelable et non pas du gaz naturel de schiste comme c'est le cas aujourd'hui.

3835 S'il y avait eu à développer une filière de gaz naturel à partir du gaz de schiste, ce serait déjà fait, le gaz est déjà présent au Québec depuis de nombreuses années. Il ne faut pas non plus oublier qu'il va y avoir des taxes carbonées qui vont s'introduire dans le temps aussi, qui vont faire aussi que le prix du gaz va changer. Le prix du gaz renouvelable va bénéficier de ces taxes-là.

3840 **LE COMMISSAIRE :**

3845 Absolument. Une dernière question, vous avez évoqué, toujours par rapport à ce projet-là de création de filières, qu'il y a avait un projet d'usine qui était en voie d'être mise en route et qui a été arrêté. Vous avez dit, je ne veux pas ...

M. ANDRÉ TREMBLAY :

3850 Le détenteur de la technologie, c'est G4 Insights. Est-ce que vous avez regardé leur documentation ou leur site? C'est gens-là, ils ont une usine, que je vais appeler une usine de laboratoire, qui est en fonction à Edmonton et qui produit actuellement du gaz naturel renouvelable. Alors, ils sont sur la côte ouest du Canada et ils n'étaient pas tout à fait près à venir sur la côte Est. C'était une grande aventure pour eux autres, alors c'est pour cette raison-là que le projet n'a pas encore pris place dans notre région. Mais, il y a sûrement moyen d'intéresser G4 Insights dans un projet de gaz naturel renouvelable au Québec.

LE COMMISSAIRE :

Très bien, merci beaucoup.

3860

LE PRÉSIDENT :

Merci d'avoir partagé votre opinion sur le projet, d'avoir contribué à nos travaux. Bonne fin d'après-midi. Merci, Monsieur Tremblay.

3865

M. ANDRÉ TREMBLAY :

Bonne fin d'après-midi.

3870

LE PRÉSIDENT :

Alors, la commission va suspendre ses travaux et va reprendre à 19 heures ce soir avec la présentation de nouveaux mémoires. Merci.

3875

SÉANCE AJOURNÉE AU 2 NOVEMBRE 2020 À 19 H

3880

3885

3890

3895

3900

3905 Je soussignée, CINDY LAVERTU, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office
que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos
recueillis par moi au moyen de la sténotypie, par visioconférence et selon la qualité de celle-ci, le
tout selon la loi.

3910 Et j'ai signé,

3910

Cindy Lavertu
Cindy Lavertu, s.o.

3915

3920

3925

3930